

AU LECTEUR

Voici une nouvelle brochure sur les jésuites faite à l'aide de documents d'une authenticité indiscutable et absolument inédits.

Ces documents sont les cahiers d'histoire *lithographiés* que les révérends pères mettent entre les mains de leurs élèves, mais qu'ils se gardent bien, et pour cause, de communiquer aux profanes.

Les cahiers que nous avons sous les yeux renferment le cours du P. Gazeau, qui est encore en usage à l'école Sainte-Geneviève (rue des Postes), à Paris, et le cours du P. Terret, mort depuis peu et qui fut longtemps professeur d'histoire à l'établissement de Mongré, près Villefranche (Rhône).

Nous donnons ici textuellement le titre d'un de ces cahiers :

PRÉCIS
D'HISTOIRE DE FRANCE ET D'EUROPE
DANS LES TEMPS MODERNES
de 1643 à 1815

DEUXIÈME ÉDITION

A. M. D. G.

27, rue de la Vieille-Estrapade, lith. Ch. Chauvin, 8, rue d'Ulm, Paris.

Nous eussions désiré compléter nos informations et réunir un plus grand nombre de documents. Mais ce n'est point chose facile que de savoir ce qui se passe chez les jésuites.

On raconte que, à l'approche de la dernière tournée des inspecteurs généraux, élèves et maîtres des collèges cléricaux ont procédé à un autodafé général de tous les papiers compromettants. Pendant plusieurs jours, les cheminées des saintes maisons ont exhalé une fumée noire et épaisse à rendre jaloux le cratère de l'Etna.

Pour notre part, nous nous sommes livré à une sorte d'enquête; nous avons écrit de divers côtés :

à Amiens, à Toulon, à Poitiers, à Riom, à Saint-Étienne, à Lyon, partout enfin où prospère et fleurit l'enseignement clérical ; nous nous sommes adressé aux personnes les mieux placées pour nous renseigner avec exactitude sur les faits et gestes des professeurs en soutane.

De tous côtés nous avons reçu même réponse : les jésuites se tiennent sur leurs gardes ; impossible d'avoir le moindre renseignement sur ce qui se dit et ce qui s'enseigne dans leurs classes ; ils forment une véritable société secrète.

Comme les nihilistes russes, les jésuites agissent dans l'ombre ; comme eux, ils ne veulent rien laisser subsister de ce qui existe actuellement en France ; comme Herzen et Bakounine, ils pourraient inscrire en tête de leur programme ces mots : *Nous ne bâtissons pas, nous démolissons.*

La France est en république ; ils sont les alliés, les soutiens de tous les partis monarchiques.

La France a conquis péniblement des institutions libérales ; ils veulent nous ramener à l'absolutisme.

Notre société civile est fondée sur l'égalité de tous les citoyens : ils veulent rétablir les castes, rendre à la noblesse et au clergé leurs privilèges d'avant 1789.

Qu'on ne nous taxe pas d'exagération ; qu'on les regarde à l'œuvre ; qu'on lise ce qui s'enseigne

dans ces écoles, qui se sont multipliées au mépris de la loi, grâce à la négligence ou à la complicité de nos gouvernements.

Pour maintenir les peuples vaincus dans l'obéissance, Rome antique avait ses colonies de vétérans; la Rome moderne, la Rome du *Syllabus*, a aussi ses colonies, les congrégations; ses forteresses, les couvents; ses soldats, les jésuites.

Nous serions heureux si nous réussissions à inspirer à tous les bons citoyens une haine vigoureuse de l'enseignement jésuitique, une ardeur nouvelle à mener à bien le grand combat, la lutte pour l'existence, que la République soutient contre ces légions d'hommes noirs qui deux fois, en 1815 et en 1870, ont envahi notre sol après nos grands désastres, contre ces soldats d'un nouveau genre qui ont juré une obéissance passive à un chef étranger résidant à l'étranger.

LES GÉNÉRAUX DES JÉSUITES

A qui les jésuites obéissent-ils? A leur général, qui réside à Rome.

Ils lui doivent une obéissance passive et absolue; chaque membre de la compagnie doit être entre les mains du général *sicut baculus*, comme un bâton, ou *perinde ac cadaver*, semblable à un cadavre.

Ignace de Loyola, le fondateur de l'ordre, recommandait à ses disciples l'obéissance aveugle et sans limites. « Renoncer à ses volontés propres, disait-il, est plus méritoire que de réveiller les morts. « Quand même Dieu t'aurait proposé pour maître un animal privé de raison, tu n'hésiteras pas à lui prêter obéissance, ainsi qu'à un maître, par cette seule raison que Dieu l'a ordonné ainsi. »

Quel est ce général qui possède une armée plus disciplinée, plus nombreuse et plus fidèle que celles des plus grands potentats de la terre? C'est actuellement un Belge, le père Becks.

Parmi ses prédécesseurs qui ont dirigé l'ordre des jésuites depuis sa fondation, nous trouvons onze Italiens, quatre Espagnols, deux Belges, un

Autrichien, un Polonais, un Allemand, un Hollandais, pas un seul Français.

Voici la liste des généraux des jésuites, avec l'indication de leur nationalité et la date de leur avènement :

- IGNACE DE LOYOLA, *Espagnol*, 1541 ;
LAYNEZ, *Espagnol*, 1558 ;
FRANÇOIS DE BORGIA, *Espagnol*, 1565 ;
MERCURIAN, *Belge*, 1573 ;
ACQUAVIVA, *Napolitain*, 1581 ;
VITELLESCHI, *Romain*, 1615 ;
CARAFFA, *Napolitain*, 1646 ;
PICCOLOMINI, *Florentin*, 1649 ;
GOTIFREDO, *Romain*, 1652 ;
GOSWIN NICKEL, *Allemand*, 1652 ;
OLIVA, *Génois*, 1664 ;
CH. DE NOYELLE, *Belge*, 1682 ;
THYRSE GONZALÈS, *Espagnol*, 1687 ;
TAMBURINI, de *Modène*, 1706 ;
RETZ, de *Bohème*, 1730 ;
VISCANTI, *Milanais*, 1751 ;
CENTURIONI, *Génois*, 1755 ;
RICCI, *Florentin*, 1758 ;
BROZOWSKI, *Polonais*, 1805 ;
FORTIS, de *Vérone*, 1820 ;
ROOTHAN, *Hollandais*, 1839 ;
BECKS, *Belge*, 1853.

LES CAHIERS D'HISTOIRE DES JÉSUITES

(Ce chapitre et ceux qui suivent sous le même titre ont déjà paru dans la *Petite République française*.)

I

Nous recommandons aux pères de famille dont on sollicite la signature en faveur des associations non autorisées quelques extraits des cahiers que les jésuites mettent entre les mains de leurs élèves. Les citations qu'on va lire sont tirées des cahiers *lithographiés* qui servent à l'enseignement de l'histoire dans deux établissements dirigés par les jésuites, à l'école Sainte-Geneviève, à Paris, et à Mongré, près Villefranche (Rhône).

Ces cahiers si curieux ne sont pas dans le commerce; vous les demanderiez en vain aux pieuses maisons qui se chargent de les éditer. Nos Loriquets contemporains n'opèrent point pour le grand public; c'est devant leurs disciples seulement, en petit comité, qu'ils sophistiquent l'histoire *ad majorem Dei gloriam*. Le grand jour les offusque; ils donnent l'enseignement à huis clos, comme s'il s'agissait de quelque affaire scandaleuse. Les pro-

tégés de nos évêques craindraient-ils d'être trop bien connus ?

Ah ! par exemple, dans leurs classes, la porte close, à l'abri de tout regard profane, devant un auditoire docile et confiant, ils ne se donnent plus la peine de dissimuler. Pourquoi se gêner ? Tout n'est-il pas permis dans les maisons non autorisées ?

C'est là qu'il faut contempler à l'œuvre ceux que d'Alembert appelait les grands grenadiers du fanatisme et de l'intolérance.

Entre Rome et la France ils n'hésitent point : ils se déclarent les champions « des droits imprescriptibles de l'Église ».

Malheur à quiconque est en lutte avec « le Roi-Pontife ! » Malheur à Louis XIV, « cet orgueilleux potentat ! » Sa conduite envers le pape, d'abord simplement « hautaine », devint « manifestement injuste et sacrilège », lorsque, dans l'affaire de la Régale, il tenta de retenir dans la France épuisée quelques millions qui allaient grossir le trésor du saint père.

Cette question de gros sous conduisit la France « à deux pas d'un schisme ; heureusement que Dieu se souvint de saint Louis. » Il suscita une coalition contre la France, nos frontières furent ensanglantées pendant plusieurs années, et, en 1693, « des circonstances favorables amenèrent un accord entre Innocent XII et Louis XIV. »

Voulez-vous un autre échantillon du patriotisme

des bons pères ? Lisez cette appréciation du traité de Westphalie :

« L'Espagne voulut continuer la lutte.

« On ne peut en faire un crime à cette *catholique* nation.

« En effet, le traité de Westphalie assurait le « triomphe politique du protestantisme. Or, même « pour nous Français, ce succès déplorable, que « nos ministres et nos généraux avaient indirecte- « ment procuré, ne saurait être compensé par les « agrandissements de territoire que notre patrie y « obtint. »

C'est ce traité qui nous donnait Metz et l'Alsace ; mais ils se moquent bien de Metz et de l'Alsace. Une moitié de l'Allemagne échappait définitivement à l'influence romaine ; qu'importe dès lors que la France, dictant la paix, devint la première des puissances européennes ?

Plus loin, je vois bien qu'on s'indigne encore contre Mazarin, « qui s'allie, au mépris de l'honneur, avec le régicide Cromwell. » Mais je cherche en vain un mot de blâme pour Condé, traître à sa patrie et combattant dans les rangs espagnols.

Au moins Condé n'est-il point cité comme exemple ; mais tournons quelques pages, arrivons à une autre époque où l'on vit aussi des Français prendre les armes contre leur pays. Ici le ton change, le bon père ne peut contenir son enthousiasme, il s'exalte jusqu'au lyrisme pour célébrer dignement les révoltés vendéens, « qui transfor-

« ment leurs charrues en armes offensives, » et qui, armés de la sorte, « finissent par mettre en « déroute les 300,000 bleus de la Convention. » Avec quelle joie on énumère les triomphes remportés « sur les bleus », sur ces soldats « d'un gouvernement sans religion ! » Comme on se félicite lorsque, à la bataille de Laval, « quinze mille ennemis restent sur le champ de bataille ! » (Cahier de Mongré, page 157.)

Pour soutenir la bonne cause, la cause du cléricalisme et de la réaction, tous les moyens sont bons. Coups d'Etat, insurrections populaires, nos jésuites approuvent tout du moment qu'il s'agit de combattre la Révolution, tout, même l'intervention étrangère, même les coalitions dirigées par le czar Alexandre, « cet Agamemnon moderne ! »

Lisez ce qu'ils disent des émigrés de 1793, de ces émigrés que M. Thiers a appelés « de grands coupables pris les armes à la main dans une guerre contre leur patrie ». Ah ! que les voilà bien vengés !

« Les grands coupables étaient à Paris, et la « Convention, contre laquelle ces héroïques gentilshommes combattaient, n'était pas la France. » (Cahier de Mongré, p. 160.)

Écoutez bien cela, jeunes gens : la patrie, à cette époque mémorable, n'était point parmi les représentants choisis par la nation ; elle était à Coblenz avec les misérables qui ameutaient l'Europe contre nous ! La France, ce n'était point Carnot organisant la victoire, c'étaient les émigrés organisant l'invasion ! Ceux qu'il faut admirer et suivre, s'il est pos-

sible, ce ne sont point les héroïques soldats de Hoche, de Kléber, de Jourdan, ce sont les Vendéens, attaquant par derrière la République, qui faisait face à l'Europe, ce sont les royalistes livrant Toulon aux Anglais.

Mais pourquoi s'étonner qu'ils blasphèment la patrie, ces hommes en soutane qu'on ne retrouve point dans nos rangs à l'heure du danger?

Pour eux, la France a cessé d'exister le 5 mai 1789.

Anathème sur la France moderne !

Anathème sur le dix-huitième siècle, qui a poursuivi un « but infernal », car il s'est efforcé « d'établir, à la place de la révélation divine, la raison humaine ! »

Anathème sur l'Assemblée constituante, qui, dans la Déclaration des Droits de l'Homme, « n'a point tenu compte de Dieu, source première de toute loi, » et qui a voté « la spoliation » du clergé !

Anathème sur la Convention, qui, nous assure-t-on, « faisait abattre les clochers, attendu qu'ils contrariaient par leur élévation le principe de l'égalité républicaine ! »

« Un esprit nouveau, connu sous le nom d'esprit « de réforme, cherche depuis le dix-huitième siècle « à résoudre toutes les questions sociales avec les « seules lumières de la raison. »

Le progrès, voilà l'ennemi de Rome, l'ennemi des jésuites, qu'ils combattent sans cesse et de toutes leurs forces, dût la France périr dans la lutte !

II

Il est un personnage que négligent les historiens qui n'ont pas l'*esprit chrétien* : c'est le bon Dieu. Nos jésuites n'ont garde de commettre un tel oubli ; à leur appel Dieu intervient constamment dans les affaires humaines pour rassurer les bons et faire trembler les méchants.

Ne trouvez-vous pas qu'il est singulièrement irrévérencieux de mettre ainsi sans cesse la divinité au service du premier cuistre venu qui l'invoque à l'appui de ses passions et de ses misérables rancunes ?

Encore s'ils ne lui faisaient pas jouer un rôle ridicule et indécent ! Les dieux de l'Olympe, qui se mêlaient souvent aux querelles des hommes, savaient au moins ce qu'ils voulaient : Junon persécutait les Troyens, Vénus les défendait ; dès les premiers mots, le lecteur était averti et savait à quoi s'en tenir.

Mais le dieu des jésuites est bien différent. C'est un brouillon, un touche-à-tout, qui se jette tête baissée au milieu des événements et qui ne sait même pas calculer les conséquences les plus immédiates de sa conduite. Ainsi, en 1798, « il permet
« les succès des Autrichiens et des Russes en Italie
« pour donner au sacré collège la liberté de choisir un successeur à Pie VI ; » mais il s'aperçoit, Pie VII à peine élu, que « l'Autriche gênait sa

« liberté. » Vite, il change de camp, aussi facilement que maître Jacques changeait de costume, et il est obligé de « se servir du vainqueur de Marengo « pour délivrer son vicaire. » Jupiter et Neptune n'eussent point agi avec une telle légèreté.

On ne savait pas jusqu'à ce jour le véritable motif qui porta les colonies espagnoles du nouveau monde à secouer le joug de la métropole. Quelques crétiens alléguaient l'antagonisme des races, la tyrannie des Espagnols insupportable aux hommes de couleur. Chansons que tout cela!

« Au siècle précédent, le gouvernement espagnol « avait expulsé, en un même jour et sans motifs, « tous les jésuites de ses colonies. Dieu aurait-il « vengé ses ministres? »

Le bon père, qui connaît si bien les secrets desseins du ciel, devrait bien nous dire pourquoi la maison de Bragance, qui ne fut point tendre non plus pour les jésuites, continue à régner paisiblement au Brésil. Pourquoi Dieu, si sévère pour les Bourbons d'Espagne, l'est-il moins pour ceux de France, pour les descendants de Louis XV, qui, lui aussi, donna son coup de balai dans le grand nettoyage de la fin du dix-huitième siècle? D'où vient qu'en 1825, au sacre de Charles X, « Dieu lui-même renouvela le miracle de la guérison des « écrouelles? »

Il est vrai que, quelques années plus tard, ce même Charles X fut précipité du trône, au grand détriment des scrofuleux et des jésuites, mais ce n'était point là, sans doute, une punition du ciel.

En effet, à ce moment, Charles X, en appelant au ministère M. de Polignac, avait pris la résolution « de marcher droit vers le bien », ce qui consiste « à bien choisir ses ministres, à réfréner la presse, « à bien surveiller les élections, à dominer l'opposition parlementaire; ces mesures peuvent conduire à une politique tortueuse; cependant « l'honnêteté est encore possible. »

Charles X marcha donc vers le bien et publia les Ordonnances, « légitimes pour le fond, d'une légalité contestable pour la forme, » mais il pécha « par défaut de prévoyance et d'énergie. » Il n'y eut pas assez de sang versé, et « les bandits » purent triompher.

Après l'élévation au trône du « fils de l'Égalité » (*sic*), voici quel est le devoir de l'*historien impartial* : « Il examinera si la mort du duc de Bourbon est un suicide ou bien plutôt un horrible assassinat. En parlant de l'invasion du choléra à Paris, il fera reluire la bonté divine à travers sa justice irritée; il recherchera si la mort du duc d'Orléans sur le chemin de la Révolte n'est pas un coup de Celui qui donne des leçons aux rois et leur montre que leur puissance n'est qu'empruntée. »

Ce n'est pas sans dégoût que nous transcrivons ces sottises, d'autant plus infâmes qu'elles se trouvent dans un livre d'éducation et qu'elles s'adressent à des enfants. Ce ne sont pas là de simples écarts de parole, exagérations d'un néophyte zélé et trop belliqueux; toutes ces citations sont tirées de

résumés *lithographiés*, composés à loisir, approuvés par les directeurs des maisons cléricales. On nous avertit même dans le préambule que, dans ces précis, « les appréciations ne sont pas développées et que l'enseignement oral y suppléera ». Nous n'avons donc entre les mains que de simples abrégés, expression bien faible et bien atténuée de l'abominable enseignement des jésuites.

III

Il y a dans ces précis d'histoire quelques chapitres consacrés à la littérature, et ce sont pas les moins intéressants.

Pascal n'est point ménagé, cela va sans dire; on convient bien qu'il a quelque talent, mais quel déplorable usage il en fait! « Les *Provinciales* ne sont au fond qu'un tissu de faits dénaturés et d'assertions exagérées ou calomnieuses. »

Ainsi, voilà qui est entendu : Pascal a calomnié Escobar. Vous vous imaginiez peut-être, lecteur naïf, que Pascal n'avancait rien sans preuves; vous aviez cru lire dans les *Provinciales* d'innombrables citations de Sanchez, d'Escobar, de Filiutius et autres casuistes fameux. Eh bien, tout cela n'est qu'un amas de mensonges! C'est ce misérable Pascal, ce faussaire, qui a tout inventé!

C'est encore lui sans doute (admirez sa malice), qui a composé lui-même quelques centaines de gros volumes, faussement attribués aux jésuites,

et où l'on peut, sans trop de peine, retrouver les passages qu'il cite.

Les jésuites ne sont donc pas ce qu'un vain peuple pense. La pureté de leur morale et la rigueur de leurs doctrines leur ont valu de tout temps une admiration méritée. Hâtez-vous de rayer le mot escobarderie de votre vocabulaire, ou plutôt qu'il soit désormais le synonyme de franchise.

Continuons la lecture édifiante de ces cahiers jésuitiques. « Le dix-huitième siècle ne produisit que
« quelques œuvres remarquables. Les écrivains les
« plus accrédités s'affranchirent des règles de la
« logique comme de la morale. Aussi, ne ren-
« contre-t-on dans leurs ouvrages ni conviction,
« ni grandeur, ni solidité, ni sentiments profonds
« et naturels! » Tantôt ces écrivains « déclament », tantôt « ils sont fades ». Et deux grandes pages sont écrites dans ce goût-là! Mais le jésuite de Sainte-Geneviève à qui nous empruntons ces inepties est bien distancé par son collègue de Mongré. Ce dernier, il est vrai, est un peu brouillé avec la grammaire, mais qu'importe? Pour endoctriner les fils de hobereaux point n'est besoin de tant de science : la mauvaise foi suffit.

Regardons le bon père composer sa bibliothèque et refaire à sa façon le *Temple du goût*. Le voici au dix-huitième siècle, à cette « lamentable époque
« qui prépara les saturnales de la grande Révo-
« lution. » Voltaire est à la tête des *conjurés* : « Le
« fils du janséniste convulsionnaire Arouet cacha
« d'abord ses projets et ne les communiqua qu'à

« des adeptes dignes de lui, à d'Alembert, fils d'une
« religieuse apostate, à l'écervelé Diderot. »

La « ligue voltairienne » montra d'abord « une
fallacieuse réserve », puis « le venin se glissa sans
« tant de timidité ». Dès lors tout fut perdu ; notre
jésuite, qui sans doute a étudié l'histoire dans
Joseph Balsamo, nous apprend encore que ce fut
« la franc-maçonnerie, ce vaste complot antisocial
« et antireligieux, qui causa la Révolution fran-
« çaise. »

Il se console en pensant que « le clergé resta
fidèle à l'Église. » Fidèle à l'Église, le clergé du dix-
huitième siècle, qui comptait parmi ses membres
les plus célèbres Loménie de Brienne et le cardinal
de Rohan !

Avouez que le bon père n'est pas trop difficile ;
n'aurait-il pas lu le *Collier de la Reine* ?

Puis, il faut bien se consoler comme on peut,
car notre époque ne vaut guère mieux que le siècle
précédent. « La littérature est en décadence au
« point de vue de l'art et surtout au point de vue
« moral ; les talents ne manquent pas, mais font
« fausse route ; l'histoire est cultivée avec talent,
« mais l'esprit chrétien fait généralement défaut. »

Un bon point néanmoins aux romantiques, qui
ont « délivré les lettres des dieux de l'Olympe ». Mais
combien, parmi les romantiques, n'ont point tenu ce
qu'ils promettaient ! Lamartine, tout le premier,
et Victor Hugo, qui, après avoir « débuté
« encore mieux que Lamartine par ses *Odes et*
« *Ballades*, est devenu le porte-drapeau du roman-

« tisme exagéré, l'apôtre du laid, et plus tard de
« l'irréligion et de la Révolution. »

Cependant le ciel n'a point voulu priver de toute consolation poétique les âmes chrétiennes : « Au milieu de ces accents impies, Jean Reboul et Edouard Turquety font entendre quelques chants suaves. »

Hélas ! que sert aujourd'hui d'être *suave* ? Notre sage pédagogue a bien raison de prémunir ses élèves contre le « penchant de la nature humaine vers le mal. » Ne voyons-nous pas la foule se presser aux représentations du *Ruy-Blas* pour applaudir l'apôtre du laid ? Et cela, quand il serait si facile de rester tranquillement chez soi, à lire quelque poésie suave sur les chrétiens livrés aux bêtes ou sur les libres penseurs livrés aux Turquety.

IV

Nous voudrions dans un dernier article examiner, à l'aide de nos cahiers, l'ensemble des doctrines politiques des jésuites et ce qu'ils feraient de la France si quelque bon coup d'État la leur livrait pieds et poings liés.

Un despote assez fort pour dompter la France et la gouverner le sabre en main, voilà ce qu'ils veulent. Pourvu que le sabre y soit, peu leur importe la main qui le dirigera. Aussi bien que de l'héritier de nos anciens rois, ils s'accommoderaient de quelque

prince des nouvelles couches, ou même du premier soldat venu. L'essentiel est de comprimer violemment les idées libérales et de faire rétrograder la France jusqu'à l'ancien régime.

Ce qu'ils pardonnent le moins volontiers aux rois qui ont lutté contre leurs sujets, à Charles I^{er} d'Angleterre, à Louis XVI, à Charles X, c'est la faiblesse. Un peuple qui tente de se gouverner lui-même n'est plus qu'un peuple de révoltés, indignes de tout pardon, qu'on doit exterminer.

Nos jésuites reprochent à Louis XVI de n'avoir pas dispersé, dès les premiers jours, l'Assemblée constituante, après le serment du Jeu de Paume, où les députés du tiers état jurèrent de donner une constitution à la France.

« Le roi, disent-ils, toujours faible, ne sut pas réprimer l'usurpation du tiers état et répondre à la révolte par l'emploi de la force armée. »

Les députés du clergé de 1789 n'en jugèrent pas ainsi, paraît-il, puisque, au lendemain de cette séance fameuse, ils vinrent en grand nombre se joindre à leurs collègues du tiers état et l'aider dans l'accomplissement de sa tâche. Il est vrai qu'à cette époque les jésuites étaient bannis de France et que le clergé n'était pas dirigé par des hommes systématiquement hostiles à toute idée de progrès et de réforme.

L'idéal pour les jésuites, c'est la royauté de droit divin, le gouvernement de Louis XIV : pas de constitution, d'assemblées ni d'élections ; le prince responsable de ses actes devant Dieu seulement,

car c'est de Dieu seul qu'il tient son pouvoir.

Ils nous disent nettement ce qu'ils désirent :
 « La monarchie absolue, qui n'est pas arbitraire,
 « mais plutôt *paternelle*, puisque le monarque
 « chrétien doit suivre *les inspirations de sa con-*
 « *science.* »

La religion catholique doit être déclarée religion d'Etat, tous les autres cultes sont prohibés :
 « L'égalité des cultes est un principe révolution-
 « naire ; l'unité religieuse est une garantie néces-
 « saire de l'unité politique. »

Qu'on rallume les bûchers de l'Inquisition ! Au feu les protestants, les israélites et les libres penseurs.

Qu'on supprime tout ce qui s'est fait en France depuis un siècle, qu'on rétablisse l'ancien régime avec toutes ses inégalités et ses iniquités monstrueuses !

Voyez ce qu'ils disent de la nuit du 4 août 1789, de la séance où l'Assemblée constituante, en abolissant les privilèges, décréta l'égalité de tous les citoyens.

« On décréta d'enthousiasme l'abolition du ser-
 « vage, des privilèges nobiliaires, des justices
 « seigneuriales, du droit exclusif de chasse, des
 « immunités pécuniaires et de l'inégalité des im-
 « pôts, le rachat des dîmes, l'admissibilité de tous
 « les Français à tous les emplois civils et mili-
 « taires.

« Louis XVI éprouva un *légitime sentiment de*
 « *répugnance* quand on lui présenta ces décrets

« qui avaient été votés dans un moment d'enthousiasme irréfléchi. Plusieurs membres de la noblesse et du clergé regrettèrent des concessions imprudentes faites trop brusquement pour être utiles au pays. »

(Cahier de Sainte-Geneviève, page 211.)

Ainsi, c'était faire une imprudente concession que de donner la liberté à ces malheureux serfs, qui, en 1789, labouraient encore la terre au profit de quelques communautés de religieux fainéants.

C'était une imprudence d'ôter aux nobles des privilèges aussi absurdes que révoltants, l'exemption des impôts, qui ruinaient le peuple, le monopole des grandes charges civiles et militaires, dont leur incapacité les rendait indignes.

Le clergé, qui ne payait pas d'impôts et qui possédait plus d'un quart du sol de la France, n'était point assez riche ; il fallait lui donner la dîme, lui donner le droit de venir prendre au paysan une gerbe sur trois.

Nous bornons là nos citations, elles suffisent à caractériser l'enseignement illibéral et antipatriotique des jésuites, à démontrer la nécessité absolue des projets de M. Jules Ferry.

Le temps est passé des indulgences coupables et des compromis dangereux. D'ailleurs, ce n'est pas une loi nouvelle qu'il s'agit d'appliquer aux jésuites. Nos vœux sont les mêmes que ceux que formait, sous la Restauration, un ancien émigré, royaliste ardent, le comte de Montlosier, qui, dans

un livre célèbre, dénonça les menées et les envahissements des jésuites.

Nous soutenons une opinion qui fut alors vaillamment défendue, à la tribune de la Chambre des pairs, par MM. Lainé, Pasquier, de Barante, qu'on n'accusera pas sans doute d'être des révolutionnaires.

Nous nous souvenons qu'à la suite d'une délibération solennelle les magistrats de la cour royale de Paris déclarèrent, le 18 août 1826, que les principes professés par la compagnie de Jésus étaient incompatibles avec l'indépendance de tout gouvernement, et surtout de tout gouvernement constitutionnel.

Nous félicitons nos ministres républicains de 1879 de n'avoir pas oublié qu'en 1828, il y a cinquante et un ans, une ordonnance du roi Charles X expulsa les jésuites de l'enseignement et chassa le P. Lorrinet de sa chaire de Saint-Acheul.

RÉPONSE AU FRANÇAIS

Le journal de M. de Broglie, *le Français*, ne consacre pas moins de cinq colonnes à examiner nos articles sur les cahiers d'histoire des jésuites. Nous remercions le *Français*, il nous prouve que nous avons visé juste et touché le but. Les jésuites n'aiment pas, et pour cause, qu'on sache exactement ce qu'ils enseignent. Ils nous accusent de perfidie pour avoir découpé quelques extraits parfaitement authentiques dans leurs cahiers d'histoire.

Car ce qui ressort très-clairement de l'article du *Français*, c'est l'exactitude absolue de nos citations. On n'y trouve pas un seul mot qui ne soit pas dans les fameux cahiers.

La feuille jésuitique explique d'une façon vraiment fort amusante pourquoi ces cahiers ne sont pas publiés. Leur auteur le P. Gazeau, aimait à travailler avec une sage lenteur, il n'arrivait pas du premier coup à la rédaction définitive. *En vingt années* de professorat, il n'est pas parvenu à donner une forme convenable à ce livre, qui n'est qu'un simple précis d'histoire, une compilation sans originalité. Voilà qui donne une haute idée des hommes à qui les jésuites confient l'enseignement dans la première de leurs écoles.

Le *Français* nous reproche de n'avoir fait que huit citations. Nous en aurions fait bien volontiers davantage ; malheureusement la place nous est mesurée ; nos colonnes ne suffisent point à énumérer les entorses que donnent à l'histoire et à la vérité les jésuites et leurs pareils.

Nous aurions voulu, n'eût été sa longueur, citer tout le passage relatif à la révocation de l'édit de Nantes. On eût vu comment le P. Gazeau, cet homme *très consciencieux*, accumule avec un soin louable les calomnies les plus absurdes contre les protestants.

Nous aurions montré que nos modernes défenseurs des droits du père de famille n'ont pas un mot de blâme pour la cruelle ordonnance de Louis XIV qui prescrivait d'enlever à leurs familles, dès l'âge

de sept ans, les enfants des protestants pour les instruire dans la foi catholique.

Le *Français* ne cesse de s'abriter derrière l'autorité de M. Taine. Nous admirons, autant au moins que le *Français*, le talent très-distingué de M. Taine, mais nous ne croyons pas que ses jugements sur la Révolution fassent loi.

« Monsieur le marquis, je vous vois couleur lilas », dit un peintre *luministe* dans une des plus charmantes pièces de Meilhac et Halévy. Nous ne pouvons lire M. Taine sans songer à ce personnage de vaudeville. M. Taine est un *impressionniste* ; il a une façon à lui de voir et de juger ; il est trop systématique pour être bon historien.

Nous ne saurions mieux faire pour bien définir notre pensée que d'emprunter une phrase à une autre citation ; celle-ci de M. Renan, que nous oppose le *Français* :

« Il faut, dit M. Renan en parlant des hommes de la Révolution, rendre hommage aux sentiments qui animèrent les auteurs de ce mouvement extraordinaire. »

C'est cet hommage que nous ne trouvons pas chez M. Taine et encore moins chez le P. Gazeau. L'histoire ne doit pas être un pamphlet. Ce n'est pas faire de l'histoire que de s'appliquer à dénigrer de parti pris les hommes de la Révolution.

Il est d'un malhonnête homme, quand on parle du haut d'une chaire de professeur à des enfants, de leur apprendre à mépriser, à haïr tout ce qui se fait depuis cent ans dans leur patrie. C'est à

LES

NIHILISTES DE ROBE NOIRE

SAINT-OUEN (SEINE). — IMPRIMERIE JULES BOYER
(Société générale d'imprimerie).

LES NIHILISTES DE ROBE NOIRE

— LES JÉSUITES, LEUR ENSEIGNEMENT —

PAR

UN PROFESSEUR DE L'UNIVERSITÉ

Serons-nous capucins? ne le
serons-nous pas? Voilà aujour-
d'hui la question.

(PAUL-LOUIS COURIER.)

PARIS

J. BRARE, ÉDITEUR

6, PLACE SAINT-MICHEL ET RUE DE L'HIRONDELLE, 20

1879

41615 8155 43

cette vilaine besogne que le P. Gazeau a consacré ses vingt années de professorat.

Un point surtout nous semble curieux à noter dans cette longue discussion. Le *Français*, toujours d'accord avec M. Taine, reproche à l'Assemblée constituante de 1789 sa légèreté et sa précipitation. Avouez que le reproche est au moins singulier dans un journal plein d'admiration pour les hommes qui ont été *flétris* pour avoir *bousculé* la France comme vous savez.

Le *Français* se garde bien de parler du P. Terret, le professeur de Mongré, dont nous avons aussi donné quelques citations. Il est mort ; ses cahiers ne lui ont pas survécu et on les a jetés dans la *corbeille aux vieux papiers*.

Nous demandons pourtant la permission de compléter une des citations que nous avons déjà données. Il s'agit de cette révolte des Vendéens en 1793, de cette guerre où l'on vit des paysans français, excités par leurs prêtres, s'allier aux Anglais, aux Autrichiens, aux Prussiens, qui menaçaient nos frontières de toutes parts.

Quoique trois fois moins nombreux, les Vendéens finissent par mettre en déroute les 300,000 *Bleus* de la Convention.

Malheureusement, au lieu de rester unis, ils se séparent. Charette s'isole dans la basse Vendée.

Les Vendéens, vaincus, franchissent de nouveau la Loire. Les *Bleus* les poursuivent et les atteignent devant Laval. Mais les fugitifs savent encore vaincre : quinze mille *ennemis* restent sur le champ de bataille.

A Dol, bataille de vingt-deux heures et nouveau *triomphe*.

Ce scandaleux enseignement, où l'on glorifie les *triumphes* d'une insurrection qui faillit perdre la France, a duré des années au collège de Mongré.

Durant toute sa vie, le P. Terret a pu impunément traiter d'*ennemis* les soldats français de la Convention.

Ni le directeur du collège de Mongré, ni les autres autorités de la compagnie de Jésus n'ont cru devoir s'opposer à un tel enseignement.

N'en déplaise au *Français*, nous voyons là un motif suffisant pour demander la fermeture des maisons qui propagent de pareilles doctrines.

UNE INVENTION DIABOLIQUE

« C'est l'imprimerie qui met le monde à mal.
« C'est la lettre moulée qui fait qu'on assassine de-
« puis la création ; et Caïn lisait les journaux dans
« le paradis terrestre. »

Cette citation n'est point du P. Gazeau, est-il besoin de le dire ? Elle est de Paul-Louis Courier, le vigoureux pamphlétaire de la Restauration qui se moqua si bien des cagots de son époque.

Ce Paul-Louis eut une fin tragique ; il avait coutume de dire dans les derniers temps de sa vie : *Les cagots me tueront*. Un jour on le trouva assassiné dans un bois voisin de sa maison et la justice ne sut ou ne voulut point découvrir les coupables.

Est-ce là un nouveau crime à ajouter à tant d'autres crimes commis par les jésuites ?

On sait que les nihilistes de robe noire ne sont pas plus scrupuleux que les nihilistes russes sur les moyens d'arriver à leur but : Ravailiac a précédé Solowieff.

Quoi qu'il en soit, et sans se soucier du dicton qui prétend qu'en France le ridicule tue, nos jésuites contemporains continuent à professer à l'égard de l'imprimerie cette haine stupide que Paul-Louis

Courier raillait si joliment il y a cinquante années.

Lisez le premier cahier du P. Gazeau, à la page 115: « L'imprimerie fut une arme puissante mise
« au service de l'esprit humain, *mais indifférente*
« *par elle-même à propager l'erreur ou la vérité.*
« *De là des abus déplorables qui ont toujours eu*
« *pour auxiliaires, les passions humaines et que*
« *l'Église et les gouvernements ont vainement*
« *essayé d'arrêter. »*

Il faut convenir que le bon Dieu est bien injuste pour ceux qui font vœu d'être siens.

Au moyen âge, il leur permettait de brûler leurs adversaires.

Plus tard, ils durent se borner à brûler les livres et à embastiller les auteurs.

Aujourd'hui, hélas ! il n'y a plus de Bastille, plus de bûchers, plus d'Inquisition.

Pourquoi Dieu abandonne-t-il les siens au milieu de la lutte ? Dans un temps si fertile en miracles, que n'en fait-il un vraiment magnifique et convaincant ?

Que la Sainte Vierge quitte pour un jour les montagnes et les grottes miraculeuses où elle travaille de préférence ; qu'elle vienne opérer un miracle sur le théâtre même du combat ; qu'elle fasse sa prochaine apparition dans les bureaux d'un journal républicain ; qu'elle change les caractères d'imprimerie en autant de fers rouges qui brûleront jusqu'à la moelle les rédacteurs impies !

Ce jour-là je promets de me convertir et de prendre pour confesseur un père jésuite.

LE BON DIEU, SATAN

ET LES CHEMINS DE FER

Satan est malin, très-malin ; il joue un jeu très-serré ; il est presque aussi fort que le bon Dieu et l'on ne sait vraiment qui des deux finira par gagner la partie.

Chaque fois que ce pauvre bon Dieu permet à l'homme une découverte quelconque, Satan est là, dans le coin, qui guette, qui épie l'instant favorable. Le moment venu, il s'élançe : d'un coup de patte, il détraque tout ; d'un souffle de son haleine empestée, il souille, il pollue l'œuvre de son adversaire ; celui-ci, qui en est pour ses frais d'invention, gémit du haut des cieux, en attendant une occasion meilleure.

Ainsi arriva-t-il pour l'imprimerie : Dieu, en inspirant à l'homme l'art de fondre et d'assembler les caractères, s'imaginait, sans doute, que ceux-là seuls en profiteraient qui se disaient ses amis, ses adorateurs, ceux qui se servaient de son nom pour

se faire donner de riches abbayes et de gros revenus.

Le bon Dieu comptait sans le diable; Satan survint et suscita Martin Luther, Erasme, Rabelais et quantité d'autres démons qui se servirent de l'invention de Gutenberg pour donner pas mal de fil à retordre aux *papegaux* et *papimanes* de leur époque.

Le bon Dieu, fortement marri, réfléchit pendant plus de trois cents ans. Dame! vous savez, quand on est éternel, on ne se hâte point, on prend son temps.

A la fin, Dieu crut trouver le moyen de triompher définitivement du démon: il apprit aux hommes à faire aller sur l'eau des bateaux qui n'ont pas de jambes et qui vont bien plus vite que s'ils en avaient; il montra comment on pouvait disposer sur la terre des rails parallèles et y lancer un train à toute vitesse.

Vous croyez peut-être que Satan se tint pour battu et s'enfuit en laissant derrière lui une odeur de soufre? Vous connaissez mal le diable; il a fait des progrès depuis le temps où il se laissait exorciser par le premier saint venu.

Satan examina la nouvelle invention et ne tarda point à trouver le moyen d'en abuser; quels sont, au juste, les abus que le démon introduisit dans l'exploitation des chemins de fer? Je ne me charge pas de vous le dire; toujours est-il qu'il y eut des abus: le P. Terret nous l'affirme; écoutez-le:

« L'application de la vapeur aux transports par

« eau et par terre a produit dans les relations in-
 « ternationales une modification non moins extra-
 « ordinaire que l'invention de Gutenberg au quin-
 « zième siècle. Dieu qui a donné à l'homme cette
 « noble faculté d'inventer, image de sa Toute-
 « Puissance créatrice, a fixé dans son éternité
 « l'époque des inventions successives, *et malgré les*
 « *abus qu'en peut faire la malice humaine*, Sa Sa-
 « gesse infinie les dirige vers sa plus grande gloire.»
 (Cahier de Mongré, p. 43.)

Il y a des moments où j'enrage d'une façon ex-
 traordinaire contre la destinée. Dire que j'aurais
 pu naître, si le ciel l'eût voulu, dans quelque castel
 de province, ou simplement près du comptoir de
 quelque bourgeois enrichi, qui m'eût envoyé, parce
 que c'est bon genre, étudier chez les jésuites.

Que de choses je saurais maintenant que j'ignore
 et que j'ignorerai toujours !

Nous n'avions pas, je vous le jure, au lycée, de
 professeurs comme ce P. Terret. Ceux qui nous en-
 seignaient l'histoire, gens stupides, n'avaient point,
 comme lui, pénétré dans les conseils de Dieu.

Comme j'eusse pris plaisir à écouter ce saint
 homme nous démontrer comment Dieu, voulant
 donner la vapeur à l'homme, s'adressa tout d'abord
 à un hérétique, le protestant français Denis Papin,
 de Blois, une de nos gloires scientifiques, qui fut
 forcé de quitter sa patrie devant les persécutions
 dirigées par les jésuites de son époque !

Comme j'eusse souhaité de savoir pourquoi la
 Providence, dont les décrets sont d'une profondeur

insondable, confia à deux autres hérétiques, James Watt et Fulton, le soin de perfectionner l'invention de Denis Papin.

Et ces abus, ces fameux abus causés par la malice humaine, quels sont-ils ? Dire que je mourrai peut-être sans savoir ce que le P. Terret a voulu dire !

Je dois pourtant livrer au public une explication qui me satisfait à demi : il y a quelques années, un curieux procès égaya beaucoup *la malice humaine* : un jésuite qui voyageait sur une ligne de Bretagne, s'installa dans le même compartiment qu'une très grande et illustrissime dame. Dans le trajet, un mécréant, nommé Kergroen, *abusa* de son titre d'employé du chemin de fer pour ouvrir brusquement la portière sans crier gare.

En vain le jésuite affirma-t-il que l'illustrissime dame était sa sœur ; ce Kergroen au nom diabolique ne voulut rien entendre ; il *abusa* du droit qu'a l'homme de ne pas croire aux paroles de son semblable quand ces paroles sont dénuées de preuves.

En vertu d'un autre *abus* plus criant encore que tous les autres, des suppôts de Satan, portant tricorne et jaune baudrier, saisirent les deux voyageurs et, sans respect pour leurs robes, les conduisirent devant le tribunal correctionnel de Brest, qui rendit son jugement le mardi 10 septembre 1872.

« Attendu, dit le jugement, que la prévention doit s'appuyer uniquement, pour reposer

« sur un élément sérieux de conviction, sur les
 « aveux par lesquels les prévenus ont corroboré
 « certains faits appris par Kergroen; que la dame
 « de X... a avoué qu'elle avait, obéissant à un
 « sentiment de reconnaissance, penché sa tête sur
 « la poitrine du P. Dufour; que le prévenu a
 « reconnu qu'il avait reçu un embrassement, et que
 « M^{me} de X... s'était placée un instant sur ses
 « genoux; que c'est en vain que Dufour, rétractant
 « ses aveux, a dit pour se justifier qu'ils lui ont
 « été dictés par le désir bien légitime de désarmer
 « le mauvais vouloir de Kergroen, de l'empêcher
 « de verbaliser, et par suite, de ne point compro-
 « mettre la réputation de M^{me} de X..., et de ne
 « point ternir par le scandale la réputation de la con-
 « grégation dont il est membre; que de telles expli-
 « cations sont impuissantes pour détruire la force
 « probante résultant des aveux faits par un pré-
 « venu.

« Attendu que les seuls faits dont la preuve peut
 « être considérée comme étant acquise, doivent
 « être, au point de vue légal, appréciés, abstraction
 « faite de la position sociale et de la qualité des
 « parties; qu'ils constituent des actes de familiarité
 « très répréhensibles et blessent les lois de la bien-
 « séance, mais que, n'ayant été précédés ni suivis
 « d'actes de lubricité ou d'obscénité de nature à
 « offenser réellement la pudeur, ils sont insuffi-
 « sants pour constituer le délit prévu et repris par
 « l'article 330 du Code de procédure civile; que Du-
 « four a d'ailleurs allégué dans le principe, pour sa

« justification, que M^{me} de X... était sa sœur, et
 « qu'une telle allégation n'eût certes pu venir à sa
 « pensée s'il se fût agi d'actes d'impudicité; que ces
 « actes n'en doivent pas moins être sévèrement
 « réprouvés, encore bien que la loi ne puisse les
 « atteindre, par cela seul qu'ils ont été accomplis
 « par un ministre du culte, tenu à plus de réserve
 « et de circonspection que tout autre, et qui ne
 « doit jamais perdre de vue que, de sa part, l'appa-
 « rence même d'une infraction aux lois de la
 « décence suffit pour porter une déplorable atteinte
 « aux croyances religieuses, base fondamentale de
 « toute société... etc., etc. »

Le père jésuite Dufour fut acquitté. Mais revenons au professeur de Mongré, le père Terret.

N'est-il pas curieux de voir un de ces calotins, qui voyagent en quart de place, parler ainsi des chemins de fer? Que leur faut-il donc? Pour eux les passe-droit, les faveurs, les bons coins, les bouillottes bien chaudes et les banquettes bien rembourrées! Pour eux les trains de plaisir organisés pour Lourdes et Paray-le-Monial, aussi bien que pour Trouville et Monaco! Et cela ne suffit point?

Faut-il donc que M. de Freycinet abdique entre leurs mains? Faut-il, entre l'exploitation par l'État et l'exploitation par les compagnies, choisir l'exploitation par les jésuites?

C'est pour le coup qu'on en verrait de belles! Bientôt il faudrait montrer un billet de confession pour monter dans le train de Paris à Pontoise; les libres penseurs prendraient le coche ou iraient à pied.

QUELQUES NIAISERIES

Ici nous n'avons que l'embarras du choix et ce chapitre pourrait être le plus long de la brochure. Citons d'abord le P. Gazeau. Voici un passage sur le marquis de Pombal, ministre portugais du dernier siècle, qui fit beaucoup de bien à son pays et beaucoup de mal aux jésuites :

« Pombal organisa une armée de 32,000 hommes, « arma une escadre pour protéger les navires « marchands contre les Barbaresques, régla la perception des impôts, créa des compagnies commerciales, creusa des canaux, fonda des écoles « d'agriculture et de commerce, le collège des « nobles, l'imprimerie royale et reconstitua l'université de Coïmbre.

« Il avait relevé de ses ruines la ville de Lisbonne, détruite en 1755 par un tremblement de terre.

« *Ces réformes funestes et inopportunes, faites comme on l'a dit à coups de hache, ne tardèrent pas à disparaître.* » (Cahier de Sainte - Geneviève, p. 188.)

Je ne serais pas fâché de savoir quel est l'auteur

qui a dit que c'est à coups de hache qu'on fondait des écoles et qu'on ouvrait des universités. Celui qui a dit cela est au moins aussi fort que le P. Gazeau qui affirme qu'il était *inopportun* de rebâtir Lisbonne après le tremblement de terre de 1755.

Autre drôlerie, celle-ci sur Turgot, le ministre de Louis XVI, grand patriote que les réactionnaires de son temps firent chasser du ministère parce qu'il voulait prévenir la Révolution en accomplissant les réformes les plus urgentes et les plus indispensables.

Voici ce qu'en dit le P. Gazeau :

« *Il avait des idées chimériques* : il obtint la libre circulation des grains, remboursa plus de cent millions, créa les monts-de-piété et la caisse d'escompte, origine de la Banque de France, et supprima la solidarité des taillables en matière d'impôt. » (Cahier de Sainte-Geneviève, p. 162.)

Ah ! vous croyez qu'il y a réellement un mont-de-piété ! Détrompez-vous, c'est une chimère, une invention d'Henri Münger et autres romanciers.

Vous vous imaginez qu'il existe une Banque de France et que cette banque émet des billets que les jésuites et autres congrégations où l'on fait vœu de pauvreté collectionnent à qui mieux mieux. Chimères que tout cela !

Mais pourtant... — Pas un mot de plus ; puisque Turgot a eu toutes ces idées-là et que Turgot, au dire du P. Gazeau, n'avait que des idées chimériques, ses idées n'ont pas pu se réaliser, sans quoi elles n'eussent pas été chimériques.

De plus fort en plus fort. Après le P. Gazeau, voyez l'aigle de Mongré, le P. Terret. Après avoir narré à sa façon, qui ne rappelle que de loin les récits d'Augustin Thierry, l'histoire du règne de Louis XVIII et des premières assemblées élues sous la Restauration, de 1815 à 1824, le P. Terret ajoute ceci : « L'histoire de ces Chambres est utile « à connaître pour porter un jugement sain et « éclairé sur la doctrine du suffrage universel. » (Cahier de Mongré, p. 16.)

Tout le monde apprend à l'école primaire (dans les écoles laïques, bien entendu, car pour les autres nous n'affirmons rien), que les Chambres de la Restauration n'étaient pas élues au suffrage universel, qui ne fut établi qu'en 1848.

Tout le monde sait qu'il fallait alors payer 300 francs d'impôts pour être admis à voter et que le nombre des électeurs n'était pas de dix millions, comme aujourd'hui, mais d'à peine deux cent mille.

Sans cette sage précaution qui tenait écartés du scrutin les quatre-vingt-dix-huit centièmes des citoyens français, le gouvernement des Bourbons, établi en 1815 par les Prussiens et soutenu par les jésuites, n'eût pas duré dix jours.

Comment le P. Terret ignore-t-il ce que tout le monde sait et pourquoi a-t-il l'air de croire que les Chambres de ce temps-là étaient élues au suffrage universel ?

Le P. Terret était-il bachelier ?

S'il ne l'était pas, pourquoi lui confiait-on la

mission d'enseigner aux élèves ce qu'il ne savait pas lui-même ?

S'il l'était, par quel procédé miraculeux s'était-il fait recevoir à un examen dont il ne connaissait pas mieux les matières ?

LES DEVOIRS D'UN ROI

Un roi doit régner *selon les inspirations de sa conscience*; il n'est responsable que devant Dieu.

En 1713, après une guerre longue et pénible qui avait épuisé la France, quelques *libertins* émirent l'idée que Louis XIV pourrait bien, avant de traiter, consulter ses sujets qui, depuis douze années, lui **donnaient sans marchander** leur sang et leur argent.

Louis XIV rejeta bien loin cette idée et le P. Gazeau le combla d'éloges : « Louis XIV rejeta « *avec fierté* la proposition de faire ratifier par une « assemblée nationale les conditions du traité « d'Utrecht. »

Louis XVI fut moins fier que son aïeul ; il fallait de nouveaux impôts pour payer les prodigalités des diverses catins auxquelles nos rois avaient généreusement donné sans compter l'argent de la France. La Pompadour qui n'aimait pas les jésuites, la Dubarry qui les aimait, la Marie-Antoinette qui préférait les gardes du corps, avaient si complètement vidé les coffres de l'État qu'il ne restait pas un sou

pour les dépenses utiles. Ce trio de drôlesses avait épuisé la France.

Louis XVI convoqua les états généraux parce qu'il ne pouvait faire autrement. Il y eut donc des élections, et quelles élections ! Nos jésuites sourient de pitié en en parlant : des élections qui ne furent pas surveillées !

« Les funestes conseils de Necker, dit le « P. Gazeau, empêchèrent le gouvernement d'exercer une légitime influence sur les élections. » (p. 170). Et un peu plus loin : « L'incurie du gouvernement laissa à ses ennemis toutes les influences dans les élections. »

Louis XVI, qui était aussi bon serrurier que mauvais roi, n'aurait-il donc pu fabriquer quelques fausses clefs pour les urnes électorales ?

Les élections de 1789 s'accomplirent donc sans fraude ni dol : il est juste de faire observer qu'à ce moment-là le comtat Venaissin (département de Vaucluse) n'appartenait pas encore à la France, et que ni Avignon, ni Carpentras n'eurent à élire de députés.

Les députés une fois convoqués et réunis, vous croyez peut-être que le devoir du roi était d'écouter leurs doléances, d'y faire droit, de travailler avec eux aux réformes nécessaires. Allons donc ! C'est là que commence, pour le P. Gazeau, le crime de Louis XVI. Il ne sut pas résister à l'usurpation du tiers état.

La cour eût bien voulu lever les impôts sans accepter les réformes ; la majorité de la noblesse et

du clergé, qui ne participaient pas aux charges publiques, eussent volontiers permis au roi de saigner à blanc la bourse des roturiers du tiers état.

Mais ceux-ci protestèrent ; comme le roi leur ordonnait de se séparer, ils répondirent, par la bouche de Mirabeau, qu'ils ne céderaient qu'à la force.

Louis XVI hésita : le P. Gazcau ne peut le lui pardonner : il eût fallu mitrailler Paris, traiter la France comme un pays conquis, embastiller, déporter, fusiller des milliers de citoyens : les jésuites ne reculent point pour si peu ; écoutez le professeur de Sainte-Geneviève : « Au lieu de répondre à la « *révolte par l'emploi de la force armée*, Louis XVI, « toujours faible, se borne à dire : « Eh bien, puis- « que les députés veulent rester, qu'on les laisse!... « *L'usurpation du tiers état était consommée.* »

Charles I^{er} d'Angleterre lutta aussi contre une assemblée élue par la nation. On lui fait le même reproche de n'avoir pas fait appel à la force : « Charles I^{er}, dit toujours notre jésuite, fit une « démarche hardie pour ressaisir le pouvoir ; il se « rendit en personne au Parlement pour arrêter « cinq des chefs de l'opposition. *Mais il commit la « la faute de ne pas recourir à la force armée de- « vant l'attitude menaçante de la Chambre et du « peuple.* »

Il n'y a pas deux années, on a pu croire un moment qu'un gouvernement sans popularité engagerait avec la France une lutte semblable à celle qui conduisit Charles I^{er} et Louis XVI à l'échafaud.

Pendant deux longs mois, la vie de la France a été comme suspendue ; on se demandait si les fous criminels qui prétendaient se substituer à la volonté nationale ne donneraient pas à notre malheureuse patrie une édition nouvelle des crimes de Brumaire et de Décembre.

Nous le demandons à tous ceux qui ont ressenti ces patriotiques angoisses de la fin de 1877, un gouvernement républicain doit-il permettre qu'on enseigne à la jeunesse la théorie des coups d'Etat ?

Le respect des assemblées, l'obéissance à la loi des majorités sont inscrits dans le Code aussi bien que le respect de la propriété.

On ne tolérerait point une école où l'on enseignerait que le vol est permis. Doit-on laisser le droit d'enseigner à des hommes qui font l'apologie des *pronunciamentos* ?

UN MENSONGE

Voici un curieux exemple du sans-gêne avec lequel les bons pères altèrent l'histoire.

Nous faisons allusion, dans le chapitre précédent, aux paroles que Mirabeau, dans la séance du 23 juin 1789, adressa au maître des cérémonies, le marquis de Dreux-Brézé, qui venait enjoindre aux députés du tiers état de cesser leur délibération.

Voici cette scène fameuse telle que Michelet la raconte :

De sa voix forte, imposante et dans une majesté terrible, Mirabeau lui lança ces paroles : « Nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi; et vous, monsieur, qui ne sauriez être son organe auprès de l'Assemblée nationale, vous qui n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. . . . Allez dire à ceux qui vous envoient, que nous sommes ici par la volonté du peuple, et qu'on ne nous en arrachera que par la puissance des baïonnettes. »

Brézé fut déconcerté, atterré; il sentit la royauté nouvelle, et rendant à celle-ci ce que l'étiquette ordonnait pour l'autre, sortit à reculons comme on faisait devant le roi.

Voici l'histoire et voilà maintenant le pamphlet :

« Le tiers reste dans la salle générale où Mirabeau, soutenant son opposition par des paroles à effet, propose une adresse au pays.

« Devant ces résistances, *la cour prit le moyen que Mirabeau avait suggéré*, elle fit appel aux baïonnettes, non pour attaquer, mais pour maintenir la tranquillité à Versailles et à Paris. » (Cahier de Mongré, p. 126-127.)

Ainsi c'est Mirabeau qui, en déclarant que les députés du tiers ne céderaient qu'à la force, suggéra à la cour, à cette bonne et innocente cour, incapable de trouver cela toute seule, l'idée d'employer la force.

Ils sont terriblement naïfs, ô P. Terret, vos élèves de Mongré, s'ils ne roulent pas vos cahiers en boulettes de papier pour vous les jeter au nez.

UN MAUVAIS MINISTRE

Un mauvais ministre, s'il faut en croire les jésuites, c'est celui qui s'inspire uniquement des intérêts de ses concitoyens, qui n'a d'autre préoccupation que la gloire de sa patrie, qui ne sacrifie pas les droits de l'Etat aux prétentions de l'Eglise.

Le cardinal de Richelieu, ministre de Louis XIII, n'hésita point, lorsque le patriotisme le lui commanda, à s'allier aux puissances protestantes contre l'Autriche et l'Espagne catholiques.

Les jésuites qui, depuis la fondation de leur ordre, étaient les bons amis de nos ennemis les Espagnols, les jésuites qui avaient travaillé de leur mieux à amener le démembrement et l'asservissement de la France, ne pardonnent pas à Richelieu de s'être souvenu qu'avant d'être cardinal il était Français.

Voici comment le P. Gazeau parle de ce grand ministre et de ce grand patriote :

« Il nous apprend lui-même dans ses écrits qu'il
« avait eu d'abord quelques scrupules à s'allier
« avec l'hérésie.

« Il en aurait eu beaucoup s'il avait pu prévoir
« qu'un jour il mériterait des historiens véridiques

« le triste éloge d'avoir été non pas un cardinal
« de la sainte Eglise, mais tout simplement un
« cardinal d'Etat. » (Cahier de Ste-Geneviève
p. 311.)

Tout simplement est un chef-d'œuvre; la politique de Richelieu, continuée par Mazarin, nous valut *tout simplement* Metz, l'Alsace, le Roussillon, et l'Artois.

Le P. Gazeau, cet excellent patriote, a vraiment bien le temps de s'arrêter à quelques misérables provinces de plus ou de moins ! Il voit les choses de haut. Que le territoire français s'agrandisse ou diminue, qu'importe aux jésuites ?

Ah ! si Richelieu eût été un cardinal de la sainte Eglise, si, au lieu de laisser aux protestants le libre exercice de leur culte, il les eût persécutés, s'il eût, comme Louis XIV, forcé quelques centaines de milliers de citoyens français à s'exiler pour conserver leur religion, s'il eût cherché, non à agrandir la France, mais à plaire aux jésuites, ceux-ci ne lui marchanderaient pas leurs éloges !

UN BON MINISTRE

Un bon ministre, un ministre selon le cœur des jésuites, c'est l'abbé Dubois, qui fut nommé successivement ministre sous la Régence, archevêque de Cambrai et cardinal.

A une époque qui ne passe pas pour avoir été d'une sévérité de mœurs excessive, la fortune inouïe de ce cynique personnage fut considérée par tous comme un scandale.

Le duc de Saint-Simon a tracé dans ses *Mémoires* un portrait de Dubois qu'on n'oublie guère après l'avoir lu.

« Tous les vices, dit Saint-Simon, combattaient en
« lui à qui en demeurerait le maître. Ils y faisaient
« un bruit et un combat continuel entre eux. L'a-
« varice, la débauche, l'ambition étaient ses dicux ;
« la perfidie, la flatterie, les servages, ses moyens ;
« l'impiété parfaite, son repos ; l'opinion que la
« probité et l'honnêteté sont des chimères dont on
« se pare, son principe.

« Il excellait en bases intrigues, il en vivait, il
« ne pouvait s'en passer. Le mensonge le plus
« hardi lui était tourné en nature avec un air sim-

« ple, droit, sincère, souvent honteux... Il s'était
 « accoutumé à un bégayement factice pour se don-
 « ner le temps de pénétrer les autres... Une fumée
 « de fausseté lui sortait par tous les pores. »

Ajoutons que l'Angleterre donnait à Dubois une pension de 50,000 écus par an pour trahir la France.

Voilà l'homme que les jésuites essayent de réhabiliter !

Le P. Gazeau, qui connaît bien mieux l'abbé Dubois que Saint-Simon son contemporain, essaye de prouver que ce pauvre cardinal de la sainte Église a été indignement calomnié.

Ouvrez le cahier de Sainte-Geneviève, page 128 :

« Le régent nomma Dubois archevêque de Cam-
 « brai et on lui conféra tous les ordres sacrés *dans*
 « *la même semaine et non pas le même jour,*
 « comme l'a dit Saint-Simon, jaloux de son crédit.

« Son prétendu mariage en province, la pension
 « qu'il aurait reçue du gouvernement anglais,
 « l'immense fortune qu'il aurait amassée aux
 « dépens du Trésor, voilà autant de calomnies qui
 « restent à la charge de ses ennemis.

« Les jansénistes ne lui pardonnèrent pas le
 « second enregistrement de la bulle *Unigenitus*.
 « Le souverain pontife lui *en témoigna sa satisfac-*
 « *tion en lui donnant le chapeau de cardinal.* »

Dubois fut persécuteur, voilà le secret de l'admiration que le P. Gazeau lui témoigne ; cet archevêque qui reçut tous les ordres en un jour d'après Saint-Simon, en huit selon le P. Gazeau, ce cardinal qui ne croyait pas en Dieu, inaugura par l'enre-

gistrement de la bulle *Unigenitus* la série des mesures ridicules ou odieuses qui signalèrent la persécution dirigée par les jésuites contre les jansénistes.

Il semble pourtant que l'apologie de cet ignoble personnage ne laisse pas que d'exciter quelque dégoût même chez les jésuites. Voici comment le P. Terret parle du ministre que défend son collègue le P. Gazeau :

« Au lieu d'envisager le bien du pays, Dubois
« travaillait plutôt pour celui du duc d'Orléans ou
« pour le sien propre. C'est lui qui avait fait signer
« la triple alliance, utile au régent, nuisible à la
« gloire et aux intérêts de l'Etat.

« Il fit enregistrer la bulle *Unigenitus* et força
« les jansénistes à l'obéissance, mais il usa de ce
« service rendu à l'Eglise pour arriver, indigne
« qu'il en était, à l'archevêché de Cambrai et au
« cardinalat.

« En 1723, comblé de dignités, mais non point
« d'honneur, il alla rendre compte à Dieu de l'état
« d'impiété et de licence où le régent, son élève,
« avait mis la France. Quatre mois après, le régent
« mourait d'apoplexie foudroyante. » (Cahier de
Mongré, I. p. 55, 56.)

Il faudrait pourtant s'entendre : Qui donc a raison dans ce débat ? Est-ce l'apologiste ou le détracteur du cardinal Dubois ? Est-ce le pape qui témoigna sa satisfaction à Dubois en le nommant cardinal, ou le bon Dieu qui fit mourir le régent d'apoplexie foudroyante pour le punir d'avoir livré la France à un pareil ministre ?

C'EST LA FAUTE A VOLTAIRE!

Je suis tombé par terre,
C'est la faute à Voltaire!
Le nez dans le ruisseau,
C'est la faute à Rousseau!

Ainsi chante *Gavroche* dans les *Misérables*; ce refrain du gamin de Paris peut être considéré comme la *Marseillaise* des jésuites.

Il n'est sorte d'injures, d'inepties, de sottises que les bons pères n'entassent au pied de la statue de cet affreux Voltaire.

L'abbé Maynard, écrivain filandreux qui fait autorité, paraît-il, dans le camp clérical, consacre à Voltaire plusieurs volumes. L'abbé réussit surtout dans le genre ennuyeux, ce n'est pas un adversaire bien redoutable.

Le *Théâtre chrétien d'éducation* du R. P. G. Longhaye, de la compagnie de Jésus, contient une pièce intitulée *A Ferney*.

Gavroche, dont nous parlions tout à l'heure,

n'eût sans doute pas voulu signer les vers suivants :

Tous les dons de l'esprit sont échus à Voltaire,
Mais Dieu lui refusa tous ceux du caractère.

Nous ne savons si Dieu a donné au P. Longhaye les dons du caractère, mais nous plaignons sérieusement les malheureux jeunes gens qui sont condamnés à lire et à apprendre ses pièces.

Encore ne connaissons-nous du poète jésuite qu'une petite comédie en un acte; on frémit en songeant qu'il a composé plusieurs tragédies en cinq actes et en vers.

Un autre jésuite, le P. Mestre, qui n'a pas, comme le P. Longhaye, *reçu du Ciel l'influence secrète*, se contente d'injurier Voltaire en prose.

« Dieu, nous dit le P. Mestre, permit, pour le
« malheur de la France, que la voix du mensonge
« prévalut; le blasphème, grâce à Voltaire, devint
« à la mode. Dieu, conspué dans son Église, dans
« son culte et dans ses sacrements, semblait se re-
« tirer de cette société gangrenée et les sages,
« épouvantés, pressentaient un immense châti-
« ment.

« Voltaire mourut dans la rage et le déses-
« poir; la sépulture catholique lui fut refusée à
« Paris. Son digne neveu, l'abbé Mignot, fit ense-
« velir son hideux cadavre.

« On peut admirer l'esprit de Voltaire, il en avait
« prodigieusement; mais malheur à celui qui ai-
« mera cet homme-là! »

Voltaire, qui fit ses classes chez les jésuites, écrivait, en parlant d'un de ses anciens maîtres, le P. Porée : « Jamais homme ne rendit l'étude et la vertu plus aimables. Les heures de ses leçons étaient pour nous des heures délicieuses. »

Nous doutons que de pareils éloges soient jamais adressés au P. Mestre par ses anciens élèves.

Néanmoins le P. Gazeau a trouvé mieux encore que le P. Mestre : S'il y a de par le monde des gens sans bonne foi, des voleurs, des prévaricateurs, c'est la faute à Voltaire !

Voici ce qu'il dit des spéculations honteuses qui eurent lieu sous le Directoire : « On vit des usu-
« riers, qui n'avaient prêté que 300,000 francs à
« l'État, se faire inscrire sur le grand-livre pour
« une créance de 12 millions. La philosophie du
« dix-huitième siècle et la Révolution avaient ruiné
« tout principe religieux et moral, éteint tout sen-
« timent d'honneur. » (Page 249.)

Les agioteurs de l'époque directoriale, dont quelques-uns, comme le fameux banquier Ouvrard, furent plus tard d'excellents royalistes, n'étaient point démoralisés par la lecture des écrivains du dix-huitième siècle. La plupart d'entre eux étaient gens pratiques, peu sensibles aux spéculations philosophiques.

Quelques-uns se souvenaient peut-être d'avoir assisté dans leur jeunesse au procès d'un voleur fameux, le père jésuite Lavalette, condamné en 1762 par le parlement de Paris pour banqueroute frauduleuse.

Est-ce encore Voltaire qui est responsable des opérations scabreuses de ce digne jésuite ?

Ce P. Lavalette dirigeait aux Antilles une maison de banque et de commerce. Ses créanciers trompés s'adressèrent à la compagnie de Jésus pour être remboursés.

Les jésuites déclarèrent qu'ils n'étaient unis entre eux que dans l'ordre spirituel, mais qu'ils n'étaient pas solidaires pour les intérêts matériels ; c'est-à-dire, en bon français, qu'ils étaient unis pour empêcher les bénéfices, mais qu'ils se refusaient absolument à supporter les pertes.

Et voilà les gens qui parlent de morale et qui attaquent celle des philosophes du dix-huitième siècle !

C'est à la suite de ce procès du P. Lavalette que le parlement de Paris rendit un arrêt, non abrogé depuis, qui bannit les jésuites de France.

LA PUDEUR D'UN JÉSUISTE

C'est encore au P. Gazeau que nous empruntons l'étonnant extrait qu'on va lire.

Il s'agit de deux des plus grands peintres de la renaissance : de Raphaël et de Michel-Ange, amis tous deux des papes Jules II et Léon X, qui les firent venir à Rome pour décorer le Vatican et l'église Saint-Pierre.

Laissons la parole au P. Gazeau :

Malheureusement, leurs œuvres, même religieuses, bien qu'elles surpassent en beauté extérieure celles des autres artistes, n'ont souvent rien qui vienne de Dieu, rien qui conduise à Dieu, parce que ces deux génies, estimant l'art plus que la foi, n'ont pas soumis leur travail *aux règles de la pudeur chrétienne*.

Tartuffe disait à Dorine :

Cachez ce sein que je ne saurais voir.

Le P. Gazeau fait mieux encore, il reproche à Raphaël d'avoir trop décolleté la sainte Vierge.

Devant ces tableaux, dont quelques-uns font le

plus bel ornement de la résidence de Léon XIII, il se voile la face. Son esprit, hanté par je ne sais quelles visions lubriques, lui fait découvrir d'abominables scélératesses dans les conceptions les plus idéales et les plus chastes.

CHARITÉ CHRÉTIENNE

Le P. Terret ne peut se consoler des adoucissements apportés aux lois pénales pendant le règne de Louis-Philippe.

« Il y eut, dit-il, tendance vers l'abolition *absurde*
« de la peine de mort, même en matière criminelle.
« On admit le bénéfice des circonstances atténuan-
« tes, on supprima la marque, le carcan, la muti-
« lation du poing pour les parricides ; les chaînes
» des forçats furent remplacées par les voitures
« cellulaires. *Cette bénignité envers les criminels*
« *contribua, comme on devait s'y attendre, à en*
« *augmenter le nombre.* »

Quel dommage que la torture soit abolie ! Le P. Terret pourrait, comme Dandin à Isabelle, proposer à ses élèves d'aller voir donner la question ; cela fait toujours passer une heure ou deux.

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

Parmi les prérogatives de l'Église catholique, les jésuites n'ont garde d'oublier le droit de proscrire les autres cultes.

Aussi approuvent-ils pleinement la conduite de Louis XIV lorsqu'il révoque l'édit de Nantes, viole la parole donnée par son aïeul Henri IV, et force à s'expatrier les protestants qui voulaient conserver leur religion.

Cet acte d'intolérance et de fanatisme, inspiré par le père jésuite Lachaise, confesseur du roi, porta un coup funeste à la puissance et à la fortune de la France.

Mais qu'importe à nos dévots historiens ? Le P. Terret nous déclare que « l'égalité des cultes est un principe révolutionnaire », et le P. Gazeau que « l'unité religieuse est la garantie nécessaire de l'unité politique ».

Pourtant le P. Gazeau s'efforce plutôt de plaider les circonstances atténuantes en faveur de Louis XIV : « Si Louis XIV fut coupable, la France presque tout entière le fut avec lui. »

Le P. Terret, lui, justifie complètement la révo-

cation : « Le roi, après mûr examen, crut pouvoir
 « et devoir supprimer légalement l'édit de son
 « aïeul, qui de fait était aboli ou qui n'avait plus
 « sa raison d'être.

« Cette révocation, à laquelle les protestants les
 « plus éclairés s'attendaient depuis longtemps et
 « que les catholiques français accueillirent avec en-
 « thousiasme, est devenue pour les libéraux mo-
 « dernes, crédules lecteurs des mémoires roma-
 « nesques de Saint-Simon, un thème inépuisable
 « de déclamation contre Louis XIV et l'intolérance
 « de l'Eglise.

« Malgré tout ce qu'on a pu écrire, *nous croyons*
 « *que cet acte célèbre, considéré dans son ensem-*
 « *ble, fut légitime et prudent.* » (Cahier de Mongré,
 I, p. 32.)

On ne voit pas que les mesures de violence ou de corruption employées pour ramener les âmes à la vraie foi excitent aucunement l'indignation de nos jésuites. Il les enregistrent sans mot dire, sans blâme et comme chose toute naturelle.

Les bons apôtres de la liberté du père de famille, qui poussent les hauts cris parce qu'on veut ôter le droit d'enseigner à des congrégations qui n'ont pas même le droit d'exister en France, trouvent tout simple que Louis XIV ait permis, par une ordonnance de 1682, d'enlever aux protestants leurs enfants âgés de sept ans pour les convertir au catholicisme.

Ils n'ont pas un mot de blâme contre le maqui-gnonnage des consciences pieusement organisé par

M^{me} de Maintenon, contre la *Caisse des conversions* destinée à payer ceux qui abjuraient.

On a retrouvé le tarif édifiant de ces conversions. Dans l'armée, l'âme d'un simple fantassin ne se payait que deux pistoles, mais celle d'un cavalier en valait trois. Les âmes portant galons étaient plus chères : on donnait aux sergents quatre pistoles et la conscience pure d'un maréchal des logis s'achetait jusqu'à six pistoles.

Il se trouva pourtant des récalcitrants, des misérables qui ne vendaient pas leur foi pour une pièce d'or. C'est alors qu'on eut recours aux dragons, aux *missionnaires bottés*.

« Le roi, écrivait Louvois, le 23 novembre 1685, « a été informé de l'opiniâtreté des gens de la religion prétendue réformée de la ville de Dieppe, « pour la soumission desquels il n'y a pas de plus « sûr moyen que d'y faire venir beaucoup de cavalerie et de la faire vivre chez eux fort licencieusement. »

Ailleurs, Louvois prescrit « de permettre aux cavaliers le désordre nécessaire pour tirer ces gens-là (les réformés) de l'état où ils sont. »

Que l'éloquence est donc une belle chose ! Ces dragons, qui vivaient dans les maisons protestantes avec tout le désordre nécessaire et fort licencieusement, se transforment, sous la plume du P. Gazeau, en protecteurs des missions catholiques. Ce sont ces coquins de réformés qui ont commencé ! « On fut obligé, dit l'historien de la rue des Postes, « d'envoyer dans leurs maisons des soldats char-

« gés de protéger les missionnaires catholiques. »

Du reste, si un fait gêne les jésuites, le procédé est simple : ils le suppriment. C'est ainsi qu'on nous affirme « que les violences des dragons ne « coûtèrent la vie à aucun calviniste ». Et ceci quand il reste une lettre de Louvois à Boufflers où il dit :

« Il eût été à désirer qu'on eût fait tirer par les « dragons sur les femmes de la religion prétendue « réformée de Clérac, qui se sont jetées dans le « temple lorsqu'on en a commencé la démoli- « tion. »

Plus loin, on nous dit encore : « Le dernier article « de l'édit leur promettait qu'ils ne seraient pas « inquiétés pour cause de religion. » Mais le P. Gazeau n'ajoute point que cet article resta lettre morte et ne fut point exécuté.

Qu'on lise l'ouvrage d'un historien qui n'est certes pas démocrate, *l'Histoire de Louvois* par M. Camille Rousset, ex-candidat réactionnaire dans le VI^e arrondissement de Paris. On y verra (vol. III, p. 496) l'énumération des violences auxquelles furent en butte, après la révocation, les protestants qui persistaient dans leur croyance : pour les hommes, la mort ; pour les femmes, la marque. A Metz, on déterra les cadavres des relaps, qui avaient abjuré sur le lit de mort le catholicisme qu'on leur avait imposé, on les jugea solennellement, on les fit traîner sur la claie dans les rues de la ville.

Dans les Cévennes, dans le Dauphiné, plusieurs

ministres protestants furent condamnés au supplice infâme de la roue. Quelques-uns voulaient haranguer le peuple; on étouffa leur voix sous le roulement des tambours; étrange analogie avec les dernier moments de Louis XVI!

Eh bien, il ne suffit pas au P. Terret d'approuver toutes ces cruautés, il faut qu'il rie aux dépens des persécutés, qu'il se moque des victimes des dragonnades.

« *Les dragons de Louvois, dit-il, exercèrent une pression peu évangélique; mais ces inconvénients accidentels, indépendants de la mesure prise, ne peuvent la rendre mauvaise elle-même.*

« Les avantages résultant directement de la révocation furent de beaucoup supérieurs aux désavantages; la religion catholique reprit ses droits imprescriptibles, le roi se montra son digne fils et protecteur, les révoltes religieuses devinrent plus difficiles à l'avenir; enfin un grand nombre de Français rentrèrent sincèrement dans le sein de la véritable Eglise, soutien des Etats et salut des particuliers.

« Parmi les nouveaux convertis, n'oublions pas de placer les ancêtres de ces vaillants Vendéens, appuis, aux jours mauvais, du trône et de l'autel. » (Cahier de Mongré, I, p. 32, 33.)

Après l'éloge du roi qui force à quitter la France quelques centaines de milliers de sujets fidèles, il fallait bien faire l'apologie des insurgés vendéens de 1793, alliés des Prussiens, des Autrichiens et des Anglais.

Comme Louis XIV, les Vendéens mettaient au-dessus de la patrie les intérêts de l'Eglise; comme lui, ils étaient guidés par le fanatisme et les passions religieuses.

COMMENT ON ÉCRIT L'HISTOIRE

A MONGRÉ

Les jésuites n'ont qu'une admiration modérée pour Louis XVI. « Il prouva souvent par sa conduite, dit le P. Gazeau, qu'il ne suffit pas pour un roi de s'en tenir à la défiance de soi-même et à la résignation chrétienne. »

Louis XVI eut le tort de se résigner, en apparence du moins, aux réformes votées par la Constituante. Il eût été plus *chrétien* sans doute de faire pendre ou rouer les vingt millions de manants qui réclamaient la liberté et la suppression des privilèges.

Il est vrai que Louis XVI eut, depuis, dans sa conduite quelques actes qui font qu'il lui sera beaucoup pardonné... par les jésuites.

Tandis qu'il proclamait bien haut et à toute occasion qu'il acceptait loyalement la constitution, il excitait secrètement les étrangers à envahir la France pour rétablir l'ancien régime. Il comptait impatiemment les jours de marche qui séparaient

encore l'armée prussienne de Paris. Il désorganisait la résistance en nommant des ministres décidés à laisser vaincre la France.

Toutes ces hypocrisies, cette longue trahison de l'année 1792 finirent par exciter contre le roi une haine unanime. La Convention ne fit que suivre l'opinion publique en votant la mort du parjure, allié de l'Autriche et de la Prusse. On peut trouver la mesure impolitique, à coup sûr le châtement était juste et mérité.

Le P. Terret entreprend de nous démontrer que ceux qui condamnèrent Louis XVI auraient bien voulu l'absoudre et que ce coupable personnage, dont le procès dura deux mois, fut accusé, jugé et mis à mort par surprise.

« Le premier acte de la Convention fut de déclarer la royauté abolie en France, le second, de proclamer la république, le troisième, de voter la mort du roi.

« Malgré l'esprit révolutionnaire de l'Assemblée, ce dernier vote fut plus *extorqué qu'obtenu*.

« *Non seulement la plupart des députés répugnaient à tremper leurs mains dans le sang d'un roi innocent, mais encore ils se regardaient comme incompetents pour le juger.* » (Cahier de Mongré I, page 147.)

Autant de mensonges que de mots ! On sait ce qu'il faut penser de l'innocence de Louis XVI. Pas un seul des sept cent quarante-neuf juges de la Convention n'osa dire : Louis XVI est innocent.

Les papiers trouvés dans l'armoire de fer établis-

aient d'une manière irréfutable la culpabilité du roi. Depuis on a publié une série de documents, mémoires, correspondances plus convaincants encore.

C'est le 15 janvier 1793 qu'on procéda à l'appel nominal sur cette question :

Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ?

Il y avait vingt-neuf membres absents, ce qui réduisait le nombre des votants à sept cent vingt.

Trente-sept reconnurent Louis XVI coupable, *n se déclarant incompétents* pour prononcer le jugement.

Six cent quatre-vingt-trois déclarèrent sans explication Louis XVI coupable.

Le roi fut donc reconnu criminel à l'unanimité et trente-sept membres seulement jugèrent la Convention incompétente.

Nous voilà loin des allégations fantaisistes du P. Terret. Qu'on juge comme on voudra les actes de la Convention, mais qu'on ne falsifie pas l'histoire !

CE BON MONSIEUR TRESTAILLONS

On connaît les crimes horribles commis par les bandes royalistes du Midi en 1815, après le retour de Louis XVIII. Cette triste époque a été justement nommée la *Terreur blanche*; pendant plusieurs mois, les départements du Gard, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône furent ensanglantés par des meurtres qui presque tous restèrent impunis.

Des généraux, des soldats, coupables d'avoir défendu leur pays contre l'étranger qui nous ramenait les Bourbons et les jésuites, furent impitoyablement massacrés. Dans le Gard, les assassinats furent si nombreux que le préfet royaliste, le préfet nommé par Louis XVIII, M. d'Arbaud-Jouques, crut devoir rappeler les Autrichiens. La présence des troupes alliées dans le reste de la France était une charge intolérable, un malheur; dans le Gard elle devint une protection; les bandits nimois se trouvèrent momentanément contenus.

Citons maintenant l'appréciation du P. Terret sur ces tristes événements :

« Les malheurs occasionnés par le retour de l'île
« d'Elbe avaient vivement irrité certaines popula-

« tions méridionales. Elles profitèrent du change-
« ment de gouvernement pour se faire justice
« elles-mêmes.

« A Marseille, massacre de la colonie de mame-
« lucks amenée d'Égypte par Napoléon, à Avignon,
« assassinat du maréchal Brune, à Nîmes, excès
« commis par Trestaillons, à Toulouse, assassinat
« du général Ramel. » (Cahier de Mongré II, p. 13
et 14.)

Ainsi ce bon M. Trestaillons qui commit quelques légers excès, Trestaillons l'assassin, le pillard, l'incendiaire, est presque justifié par le P. Terret.

Les populations du Midi, nous dit-on, se firent justice et on ne les blâme point. Savez-vous que ce jésuite raisonne absolument comme Marat ?

Ils prétendaient aussi se faire justice eux-mêmes les misérables qui, en septembre 1792, envahirent les prisons, parodièrent les formes de la justice et égorgèrent un grand nombre de prêtres et de royalistes.

Et pendant la Commune, les assassins d'otages, ceux qui fusillèrent des dominicains, des jésuites, ne disaient-ils pas, eux aussi, qu'ils se faisaient justice ?

Si vous condamnez ceux-ci, pourquoi absoudre ceux-là ? Ne voyez-vous pas qu'en ne flétrissant pas Trestaillons vous excusez du même coup les crimes les plus abominables de la Commune ?

LES PÈRES MARISTES

Les maristes dirigent actuellement vingt-deux maisons d'éducation, fréquentées par cinq mille élèves environ. Après les jésuites ils forment la plus nombreuse de ces associations enseignantes non autorisées que vise l'article 7 du projet de loi de M. Ferry et qui travaillent de leur mieux à diviser la jeunesse en deux camps hostiles, en deux France étrangères et ennemies.

Quelques détails donneront une idée de la faiblesse de leur enseignement.

Comme les jésuites, les maristes ont l'habitude singulièrement irrespectueuse de mettre Dieu en scène à tout propos et hors de propos.

Dans un département du Midi, où les maristes ne dirigent pas moins de trois maisons, un de leurs professeurs a donné récemment le sujet de discours latin suivant : *Dieu exhorte Ruth à aller trouver Booz.*

Admirable matière à mettre en discours latin ! Jehovah démontrant à la sainte femme Noémi qu'elle doit livrer sa belle-fille à un vieillard libi-

dineux, quel beau sujet de méditation pour des gamins de seize ans !

C'est un fait digne de remarque que le libertinage intellectuel de ces hommes qui ont fait vœu de chasteté. Le *malin* les poursuit et les assiège nuit et jour.

Sur de sales objets il traîne leur pensée.

On doit plaindre plutôt que blâmer ces malheureux qui sont victimes d'une règle absurde et immorale ; ce n'est pas eux qu'il faut accuser, c'est la situation où les placent des vœux imprudents et prématurés. Mais comprend-on qu'il se trouve des pères de famille assez oublieux de leurs devoirs pour confier à de tels hommes l'éducation de leurs enfants ?

Encore si les bons pères justifiaient cette préférence par les qualités de leur enseignement, mais non ; leur enseignement est au-dessous du médiocre ; s'il est une science qui demande plus d'application que les autres et un degré d'attention plus soutenu, c'est l'étude de l'histoire. Chez les maristes, l'histoire ne s'étudie pas en étude, elle est reléguée au réfectoire. Un maître lit aux élèves *pendant qu'ils déjeunent* le précis d'histoire de Gabourd.

Cette lecture, indigeste en tout temps, doit être spécialement nuisible et contraire à l'hygiène quand elle est faite au moment des repas.

Que doit-il rester dans l'esprit des élèves après un pareil enseignement ? Rien, sans doute. Tout au

plus se souviennent-ils vaguement qu'on leur a parlé de Richelieu pendant qu'ils dévorait des lentilles et que Louis XIV est arrivé en même temps que les haricots.

On a blâmé quelquefois un genre de punition en usage dans les établissements universitaires et qui consiste à faire copier des lignes aux élèves privés de récréation. Les maristes ont trouvé mieux : l'élève puni doit transcrire une page grecque, latine ou française à rebours ; de sorte que, par exemple, *Sauvez Rome et la France* s'écrira : *Ecnarf al te Emor zevuas*.

Après quelques années de cet exercice on est mûr pour la méditation des perfections de saint Joseph, mais non pour la confection d'un discours de baccalauréat. Il faut bien alors avoir recours à cette Université que l'on déteste et qu'on voudrait détruire. Les révérends pères, avouant ainsi leur nullité, engagent eux-mêmes leurs élèves à aller chercher au lycée voisin l'instruction qu'ils sont incapables de leur donner.

Dans le département du Var, les maristes ont trois maisons, à la Crau, à la Seyne et à Toulon même ; cinquante-huit religieux s'y consacrent à l'enseignement, et cependant les classes de rhétorique et de philosophie du lycée de Toulon sont encombrées d'anciens élèves de ces établissements, qui viennent, après de nombreux échecs, s'y préparer au baccalauréat.

A Saint-Julien-en-Jarret, près de Saint-Chamond (Loire), les maristes n'ont pas pu trouver parmi

eux un seul professeur capable de faire un cours de philosophie pour le baccalauréat. Ils se sont procuré le cours fait par le professeur d'un des lycées de la contrée, et ils s'en servent, sans avoir du reste demandé l'autorisation de l'auteur.

Qu'on ne vienne pas nous soutenir, après tous ces exemples, que la concurrence relève le niveau des études.

LES DROITS DU PÈRE DE FAMILLE

La liberté n'a pas d'amis plus sincères que les jésuites ; seulement ils l'aiment d'une affection si jalouse qu'ils la réclament pour eux seuls et ne veulent la partager avec personne.

C'est au nom de la liberté et pour défendre les droits paternels contre des périls imaginaires qu'ils combattent les projets du ministre de l'instruction publique.

Sous le règne de Louis XVIII, alors qu'ils étaient tout-puissants et qu'ils dirigeaient à leur gré le roi, les Chambres et le ministère, comment protégeaient ils cette liberté du père de famille qu'ils invoquent aujourd'hui ? Si vous voulez le savoir, lisez la séance de la Chambre des députés du 11 avril 1822.

Cette séance eut un grand retentissement.

On y discuta les pétitions de plusieurs protestants qui réclamaient leurs enfants enlevés et convertis par les prêtres. De pareils faits n'étaient point rares sous ce gouvernement qui prétendait protéger la famille et qui avait inscrit dans la Charte la liberté des cultes.

Un Anglais établi en France, M. Loveday, obligé

de s'absenter pendant quelques mois, avait eu l'imprudencce de confier sa fille et sa nièce, protestantes comme lui, à une maison d'éducation catholique. Les convertisseurs ne perdirent point de temps ; le malheureux père, à son retour, apprit que sa fille et sa nièce étaient devenues catholiques.

Justement irrité, il les retira immédiatement de cette maison ; sa nièce renonça à sa nouvelle croyance, mais sa fille s'enfuit dans un couvent.

M. Loveday chercha vainement à découvrir la retraite de la fugitive ; il invoqua l'appui des tribunaux, qui refusèrent de l'aider. C'est alors qu'il s'adressa à la Chambre.

Le député clérical qui rapporta la pétition, M. Humbert de Sesmaisons, accabla de sarcasmes et de railleries cruelles ce père qui redemandait son enfant. Il lui reprocha de faire un *effroyable abus du nom paternel*.

Un autre député de la droite, M. de Bonald, soutint qu'on ôterait plutôt à l'air sa fluidité et au feu sa chaleur qu'aux prêtres catholiques la rage de convertir les petits hérétiques malgré leurs parents. Il ajouta que si les personnes accusées méritaient quelque reproche, ce serait d'avoir montré trop de tiédeur.

« Trop de tiédeur ! s'écria un des orateurs de la gauche, Manuel ; trop de tiédeur ! alors que la nièce de M. Loveday a été baptisée, confessée et admise à la communion dans l'espace de quatre jours ! »

Manuel signala à la Chambre plusieurs faits analogues. D'un bout de la France à l'autre, on volait,

pour les convertir, les enfants des protestants et des israélites. A Bordeaux, à Agen, à Annonay, à Carpentras, à Nîmes, les prêtres, sûrs de l'impunité, portaient le trouble dans les familles.

La magistrature, dévouée au clergé, n'osait ni ne voulait intervenir.

Ces révélations n'étaient point du goût de la majorité réactionnaire de la Chambre, et la droite interrompit avec violence.

Ici il faut citer textuellement le compte rendu officiel :

M. MANUEL. — Ces plaintes sont consignées dans une pétition.

VOIX A DROITE. — *Ah! ah! voilà donc sur quoi vous vous fondez!*

M. MANUEL. — Je répète que ces faits sont consignés dans une pétition. Les pétitionnaires invoquent le témoignage de deux procureurs du roi.

La Chambre passa à l'ordre du jour et ne fit pas droit aux réclamations des pétitionnaires.

N'est-il pas plaisant de voir les cléricaux de 1822 traiter ainsi les pétitions adressées à la Chambre?

Il est vrai qu'il y a pétitions et pétitions : celles que soutenait Manuel en 1822 étaient appuyées par les certificats de deux procureurs du roi, qui avaient eu le courage de braver la colère des cléricaux.

Quant à la liberté du père de famille, on voit ce qu'elle devient quand les jésuites dominent, et quelle foi on doit ajouter à leurs hypocrites déclarations.

Voici quelques détails complémentaires sur ces vols d'enfants; nous les prenons dans le compte rendu officiel de la séance du 11 avril 1822.

« Sans remonter, disait Manuel, à cette époque
« de 1815 où l'on a eu la douleur de voir, dans
« certain département, vingt conversions exécutées
« au milieu des massacres, ne recueillons que des
« faits postérieurs à cette époque malheureuse que
« je ne veux pas rappeler.

« Nous trouvons en 1819 un juif de Carpentras
« se plaignant à la Chambre de ce que ses deux
« filles mineures lui ont été successivement enle-
« vées par des moyens de séduction pratiqués par
« les congrégations religieuses.

« Nous trouvons en 1820 un sieur Briançon, d'An-
« nonay, se plaignant au ministre de l'intérieur
« de ce que son enfant, âgé de treize ans, a dis-
« paru de sa maison. Allant à l'école chez un insti-
« tuteur qui avait un neveu prêtre, celui-ci, assidu
« chez son oncle, fit tout ce qui dépendait de lui
« pour convertir cet enfant; et, profitant de sa fai-
« blesse et de son inexpérience, il parvint à l'éloi-
« gner de la maison paternelle. Cet enfant rentra
« ensuite par les soins d'un prêtre charitable dans
« la maison paternelle; il en sortit encore et dis-
« parut pendant un mois. Le père enfin, par l'in-
« tercession du commissaire de police, le fit enle-
« ver d'une congrégation religieuse à Lyon, où il
« était parvenu après avoir passé dans différentes
« congrégations religieuses.

« Ce n'est pas tout : une pétition vous a été pré-

« sentée depuis un mois environ; elle est d'un
« sieur Salles et de sa femme, ouvriers à Nîmes;
« ils vous exposent que, forcés par la modicité de
« leur fortune de confier leur fille dangereusement
« malade, âgée de dix-sept ans, à un hospice, ils ont
« appris bientôt que cette fille y recevait des ins-
« tructions spirituelles qui tendaient à lui faire
« changer de religion.

« Des réclamations sont faites aussitôt; cette
« fille, loin d'être rendue à son père, disparaît de
« l'hospice. Elle est enlevée nuitamment et trans-
« portée à Aix, où elle est placée dans un couvent.
« Là elle est cachée à tous les yeux. Ses parents
« adressent une plainte au procureur du roi de
« Nîmes; celui-ci fait des recherches: on décou-
« vre le lieu de la retraite, on s'adresse au procu-
« reur du roi d'Aix qui fait faire des recherches à
« son tour et qui parvient à la découvrir. Le père
« arrive, il demande son enfant. On prétend qu'elle
« est malade et on la soustrait à son affection.

« Enfin pour ne pas fatiguer la Chambre de
« détails, qui pourtant sont de nature à exciter
« tout son intérêt, je vous dirai que cette enfant
« ne sort de cette maison que par l'autorité de la
« justice, et elle ne rentre dans la maison pater-
« nelle que pour être de nouveau obsédée par les
« convertisseurs. Ils provoquent des scènes ef-
« froyables dans la maison paternelle; et ce mal-
« heureux père de famille est obligé, pour faire
« cesser un désordre si cruel à ses propres yeux,
« de consentir à ce que sa fille se retire dans une

« autre maison, afin d'y rester désormais à la disposition de ceux qui la dirigent. »

Ces révélations n'étaient point faites pour plaire à la majorité cléricale et réactionnaire de la Chambre ; aussi les députés de la droite se hâtèrent-ils de demander la clôture ; il était plus facile de fermer la bouche aux orateurs de la gauche que de leur répondre.

En vain Benjamin Constant monta à la tribune et s'écria : « Il faut savoir avant de prononcer, s'il n'y a pas d'autres faits de la nature de ceux qui vous ont été dénoncés, s'il est vrai qu'on abuse de l'âge des mineurs pour les convertir, malgré leurs parents, à la religion catholique.

« Je viens de remettre à mon collègue M. Devaux, qui se disposait à prendre la parole, des pièces authentiques signées, qui prouvent que, dans le département de Lot-et-Garonne, une institution, placée sous la surveillance du gouvernement et autorisée par lui, a converti au catholicisme un enfant de quatorze ans. »

La clôture fut cependant votée malgré les efforts de Benjamin Constant et de plusieurs autres députés de la gauche.

COMMENT REMPLACER LES JÉSUITES

Les journaux qui soutiennent la cause des jésuites ne cessent de poser à M. Jules Ferry la question suivante: « Etes-vous prêt? Avez-vous songé à pourvoir à l'instruction des vingt-mille jeunes gens qui suivent actuellement les cours des congréganistes non autorisés? Comment remplacerez-vous ces deux mille professeurs que vous allez enlever à leurs élèves? »

Examinons la valeur de ce raisonnement, qui a la prétention d'être pratique et basé sur la statistique.

Le chiffre de 20,000 élèves (19,961) est celui des élèves de toutes les congrégations enseignantes, autorisées ou non. Pourquoi compter parmi les élèves qui vont se trouver sans maîtres ceux des congrégations autorisées, des lazaristes, par exemple, qui ne sont nullement menacés de voir fermer leurs maisons?

Quant au chiffre de deux mille professeurs, l'exagération est encore plus manifeste. Dans l'état des associations religieuses non autorisées, dressé par les soins du ministre de l'intérieur, le but de

ces associations n'est pas toujours clairement défini et ne pouvait pas l'être. Beaucoup de maisons religieuses ne s'occupent pas uniquement de donner l'instruction à la jeunesse, et on a dû les ranger sous les rubriques les plus diverses : enseignement et prédication, missions et enseignement, ministère ecclésiastique et enseignement. Comment distinguer parmi ces religieux, qui sont en effet deux mille environ, ceux qui sont véritablement professeurs de ceux qui exercent d'autres fonctions? N'est-ce pas singulièrement jouer sur les mots que de les représenter tous comme des maîtres que nous ne pourrions remplacer, alors que beaucoup d'entre eux se livrent, non à l'enseignement, mais à la prédication ou au ministère ecclésiastique?

Ne conviendrait-il pas, d'ailleurs, de faire une distinction entre l'administration des maisons cléricales et le personnel enseignant proprement dit? Peut-on compter comme professeurs le père directeur, qui a des fonctions analogues à celles d'un proviseur de lycée, et le père procureur (économiste), qui s'occupe uniquement de la gestion financière?

Dans beaucoup de maisons cléricales l'enseignement est confié à des professeurs laïques. A Arcueil, les dominicains n'ont pas un seul professeur congréganiste. Les jésuites eux-mêmes admettent des professeurs laïques à leur collège de Vaugirard; à l'école Sainte-Genève, si les professeurs qui font les cours portent la soutane, en revanche les *colleurs*, ceux qui font subir aux candidats des examens préparatoires, sont pris parmi les laïques.

C'est même à cet élément étranger, qu'ils attirent fort habilement chez eux par toutes sortes d'avantages temporels, que les jésuites doivent les succès dont ils sont si fiers. Pour préparer au baccalauréat ou à Saint-Cyr, le fanatisme ne suffit point, et l'illustre P. Gazeau ou ses successeurs ne pourraient rien s'ils étaient livrés à leurs seules forces.

Qu'on se rassure donc ; l'enseignement ne périlitera point parce qu'on chassera de leurs classes quelques jésuites ou quelques maristes aussi fanatiques qu'ignorants. Les pères de familles n'auront pas de peine, s'ils le veulent, à trouver pour leurs fils des professeurs d'un autre mérite.

Parmi les professeurs des lycées de l'État, il y a 862 agrégés. Que les jésuites veuillent bien nous dire combien parmi eux possèdent ce titre d'agrégé, qui est la véritable garantie, non seulement de la science du professeur, mais de son aptitude à enseigner.

Qu'ils comparent les titres de leurs professeurs et des professeurs de l'Université, et l'on verra s'ils peuvent lutter, non pas avec nos lycées, dont le personnel défie toute comparaison, mais simplement avec nos collèges communaux.

Ne sait-on pas que, dans mainte ville de province, les établissements religieux recrutent leur personnel parmi ceux qui ont été chassés du collège voisin ?

Si tous les élèves des jésuites venaient frapper à la porte de nos lycées et de nos collèges ils y trouveraient un enseignement bien supérieur à tous les

points de vue à celui qu'ils reçoivent actuellement. Mais il est probable que beaucoup d'entre eux préféreront les établissements libres.

Ce n'est pas, en effet, au détriment des lycées et collèges de l'Université que l'enseignement des congrégations religieuses a pris une si grande extension depuis quelques années. Si l'on compare la situation des lycées et collèges en 1865 et en 1876, on voit que, dans cette période de onze années, malgré la perte des trois lycées et quinze collèges de l'Alsace-Lorraine, l'Université a gagné près de 14,000 élèves (79,231 en 1876, au lieu de 65,668 en 1865.)

Au contraire, si nous considérons l'enseignement secondaire libre, nous voyons que, depuis 1865, les maisons laïques ont perdu 11,760 élèves, tandis que les établissements cléricaux en gagnaient 11,919.

Encore ces chiffres, que nous prenons dans une statistique officielle, ne donnent pas la mesure exacte des progrès accomplis par les cléricaux. Beaucoup d'institutions laïques vaincues par la concurrence des congrégations, ont dû abandonner presque entièrement l'enseignement secondaire, qui mène au baccalauréat et aux écoles du gouvernement, pour la préparation du volontariat d'un an. Leurs élèves, qui passent quelques semaines seulement à préparer un examen très facile, ne peuvent pas être comptés comme élèves sérieux.

D'autre part, un certain nombre de chefs de pensions laïques se sont faits les humbles vassaux des jésuites. Des succursales reçoivent les élèves

paresseux ou indisciplinés que les épurations annuelles font sortir de la maison principale. De telles pensions ne sont laïques que de nom.

Destinées aux fils de famille, ces maisons font assaut de luxe et d'apparat; nous en pourrions citer une qui, sur ce point, a battu toutes les autres: elle possède un concierge décoré de la Légion d'honneur.

Aussi ne le nomme-t-on point concierge, mais bien surveillant de la porte; ce beau titre ne change rien, hélas! à ses attributions subalternes, et le pauvre chevalier doit tirer le cordon comme un simple mortel.

C'est du reste un bel homme, à la tournure martiale, le plus splendide des concierges, et qui a incontestablement plus de prestance que son patron, le chef de l'institution.

Il est certain que les révérends pères s'efforceront de ne pas abandonner leurs élèves à la dent du monstre universitaire, et que, la loi votée, il faudra lutter contre une multitude de subterfuges, de faux fuyants et de subtilités.

Les cléricaux, qui reprochent à M. Ferry de n'être pas prêt à recevoir leurs élèves, savent mieux que personne que ce n'est là qu'un argument de parade destiné à amuser les badauds. Eux sont prêts, si le ministre ne l'était pas; ils ont leurs hommes de paille, leurs prête-noms tout disposés à appeler chez eux les enfants qui n'iront plus chez les jésuites.

C'est peut-être là le reproche le plus sérieux qu'on

puisse faire au projet de loi ; il constitue une amélioration partielle insuffisante. Parfaite pour la forme, cette revendication des droits de l'État en matière d'enseignement, ne produira peut-être point dans la pratique tous les résultats qu'on attend.

Il faudra en venir au grand moyen, au seul efficace : l'exécution stricte et absolue des lois sur les congrégations.

L'essentiel pour le moment est de poser en principe que la liberté d'enseigner ne peut être absolue et illimitée, que l'État, représentant la collectivité des citoyens, a le droit de veiller sur tous les établissements d'instruction.

LES TITRES DES RÉVÉRENDIS PÈRES

Les jésuites ont des amis bien maladroits ; les journaux qui défendent leur cause, la *Liberté*, et après la *Liberté* le *Figaro*, nous ont révélé les titres des révérends pères qui font concurrence à nos professeurs de lycée.

Sur quatre cents jésuites qui se consacrent à l'éducation de la jeunesse, savez-vous combien possèdent ces grades que l'Université exige de ses maîtres avant de les nommer professeurs ?

Ils ne sont pas cent ; ils ne sont pas vingt, pas même dix ! Ils sont trois ; trois, sans plus, sur quatre cents : deux docteurs ès sciences et un agrégé d'histoire ; trois pour vingt-sept collèges et plus de dix mille élèves.

Et c'est de là qu'on part pour nous démontrer que les intérêts de l'enseignement sont liés au maintien des jésuites, que leur renvoi serait une cause d'abaissement irrémédiable.

Si les jésuites, en fondant des collèges, en attirant à eux les jeunes gens, n'avaient en vue, comme on le dit, que les progrès de l'enseignement, leur premier soin ne devrait-il pas être de rassem-

bler un corps de professeurs capables, instruits, garantis par des titres obtenus au concours ?

Quelle loi leur a jamais défendu de se présenter à nos agrégations des lettres, des sciences, de philosophie, d'histoire ? Les portes de la Sorbonne sont ouvertes à tous au moment de ces concours. Pourquoi les jésuites ne viennent-ils pas disputer aux laïques ces grades si enviés et si difficiles à obtenir ?

N'ayant pas été à la peine, pourquoi voudraient-ils être à l'honneur ?

On nous dit, il est vrai, qu'à côté de ces trois professeurs ayant des titres universitaires, il y en a d'autres recrutés dans différentes professions : des officiers d'artillerie, du génie, des capitaines de vaisseau, des ingénieurs, un lieutenant de chasseurs à cheval. Ce sont là sans doute des hommes remarquables à différents titres et qui ont dû faire leurs preuves dans les diverses carrières qu'ils ont abandonnées pour entrer dans l'ordre des jésuites ; sont-ils professeurs capables ?

On ne confierait pas une frégate à un docteur ès lettres ; pourquoi confier une classe à un ancien élève de l'école navale ?

Quelle meilleure preuve de la difficulté qu'éprouvent les jésuites à trouver parmi eux un personnel enseignant convenable que cette nécessité où ils sont de s'adresser à ceux-là mêmes que leurs études premières n'ont pas préparés spécialement au professorat ?

D'ailleurs, ces professeurs qui ont passé par les

écoles du gouvernement sont eux-mêmes en petit nombre. On nous en cite en tout quatorze, qui forment l'état-major de l'enseignement jésuitique, mais on se garde bien de parler du gros de l'armée.

Et que serait-ce si, laissant de côté les jésuites, on daignait nous apprendre ce que valent les professeurs maristes, eudistes, basilien, barnabites, les prêtres du Sacré-Cœur, les pères de saint Irénée, en un mot tous les *ignorantins* de l'enseignement secondaire ?

Dans l'enseignement primaire, les bons frères ont substitué au brevet laborieusement conquis la lettre d'obédience accordée par l'évêque. Dans leurs collèges d'enseignement secondaire, les cléricaux n'ont, à de rares exceptions près, que des professeurs dont on ne voudrait pas dans le dernier de nos lycées.

Qu'on ne nous objecte pas les succès obtenus par les élèves des jésuites à certains examens. Dans presque toutes les maisons qui préparent au baccalauréat et aux écoles, les bons pères, avouant ainsi leur incapacité, font appel à des professeurs laïques. C'est à ces professeurs qu'ils sont redevables des succès qu'ils revendiquent ensuite impudemment comme leur œuvre propre.

Rendons d'ailleurs à chacun ce qui lui est dû : nos professeurs de lycée ne cherchent point uniquement à faire de leurs élèves des candidats heureux au baccalauréat et aux divers examens. Leur but est plus élevé : ils s'efforcent d'éveiller les jeu-

nes intelligences, de développer les aptitudes personnelles, d'apprendre à juger, à penser.

Tous ceux qui ont la pratique de l'enseignement, depuis l'instituteur de village jusqu'aux professeurs de nos grandes villes, savent combien il est difficile d'habituer les enfants à réfléchir par eux-mêmes, combien il est plus simple de charger et de surcharger leur mémoire de paroles mal comprises qu'ils répètent machinalement.

Entre ces deux méthodes d'enseignement si différentes par leurs résultats, dont l'une forme des hommes et dont l'autre n'est bonne que pour les perroquets, les jésuites n'ont pas hésité : ils ont choisi la plus facile et, nous l'avouons sans restriction, ils sont passés maîtres dans l'art d'élever les perroquets. Nous ne leur envions pas cette gloire.

Ils ne sauraient avoir d'autre méthode d'enseignement. Ils sont les ennemis naturels de la pensée, de la réflexion, de l'esprit d'examen. C'est en pensant que les hommes se sont affranchis, qu'ils se sont délivrés du joug des prêtres et des rois. Tout enfant qui réfléchit est suspect pour le jésuite : on doit le maintenir dans une ignorance calculée, développer sa mémoire, laquelle reçoit docilement les opinions toutes faites, aux dépens des autres facultés qui l'aideraient à s'émanciper.

On voit donc que l'enseignement, loin d'être compromis par le départ de maîtres d'une science médiocre, sera au contraire ramené à son véritable but, qui est de former des citoyens capables de se conduire eux-mêmes.

LA PATTE DE HOMARD & LE R. P. DE BENGY

Un des traits caractéristiques de l'éducation jésuitique, c'est le commerce des amulettes, scapulaires, médailles de la Vierge, photographies authentiques des miracles contemporains et autres pieux souvenirs que les hommes de Dieu distribuent à leurs élèves.

Une feuille dévouée aux jésuites, le *Français*, racontait récemment la mort d'un ancien élève de l'école Sainte-Geneviève, tué pendant le siège de Paris. Le dévot rédacteur nous apprenait, avec une gravité qui eût été comique en tout autre sujet, qu'on avait trouvé sur la poitrine du mort un petit sachet renfermant les diverses reliques et gris-gris, dont l'avaient jadis gratifié les bons pères, et notamment *un petit bonhomme fait avec une patte de homard par le R. P. de Bengy*.

Voilà un point sur lequel, nous le confessons humblement, les jésuites l'emportent sans conteste sur l'Université.

Malheureux qui faites vos études au lycée, jamais vos professeurs ne vous donneront des bons-

hommes sculptés dans des pattes de homard, ni même d'écrevisse!

La raison est peut-être qu'ils ne mangent pas tous les jours du homard et qu'ils n'ont pu se perfectionner à loisir dans l'art de sculpter les pattes de cet intéressant comestible.

Savez-vous qu'ils ne se traitent pas mal les bons pères? Car nous ne supposons pas que le R. P. de Bengy ait ramassé cette patte de homard dans les épiluchures du voisin.

C'est donc lui qui a mangé le homard, et qui, le ventre plein, dans le doux contentement qui suit un repas succulent, s'est amusé à tirer quelque chose des débris de son festin et à fabriquer un bonhomme avec une patte de homard, comme jadis le bon Dieu fit Ève avec une côte d'Adam.

Je sais bien des mécréants qui consentiraient à faire maigre tous les vendredis s'ils avaient une table aussi bien servie que ce jésuite-là.

Mais, hélas! c'est toujours comme au temps du bon Lafontaine :

Dieu prodigue ses biens
A ceux qui font vœu d'être siens.

Pour les jésuites, Dieu fit le homard; pour le commun des fidèles, la morue et le hareng saur.

L'HÉROÏSME EN SOUTANE

Certes, nous ne l'ignorons pas, ils l'ont assez dit et redit dans leurs journaux, crié sur les toits, proclamé à tous les échos; quelques pères jésuites (on en cite près d'une vingtaine sur plus de quinze cents) ont servi pendant la guerre dans les ambulances ou comme aumôniers.

Quelques-uns même ont été blessés; nous admirons, comme il convient, ces beaux traits d'héroïsme et n'entendons nullement déprécier le courage qu'ont pu montrer nos adversaires politiques.

Nous ne demandons même pas pourquoi, parmi ceux dont les journaux cléricaux publient et republient à satiété les exploits, il se trouve d'anciens officiers, des capitaines et lieutenants de vaisseau qui, au lieu d'offrir à leur patrie leur épée, ont préféré poser des cataplasmes ou marmotter des prières que le Dieu des armées n'écoutait pas. Chacun sert son pays comme il peut et selon ses moyens.

Quelque chose néanmoins nous gêne ces belles

actions, c'est tout le tapage qu'elles ont suscité. Ne dirait-on pas vraiment que les seuls jésuites ont fait leur devoir dans la dernière guerre? Ont-ils fait plus, ont-ils fait mieux que les professeurs de l'Université?

Bien qu'exemptés de tout service militaire, beaucoup d'élèves et de professeurs sortis de l'école normale supérieure se sont engagés. Deux ont été tués : l'un à la bataille de Dijon, M. Cave, professeur au lycée de cette ville ; l'autre, à la bataille de Champigny, M. Lemoine, élève de l'école. Quatre anciens élèves ont été décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire pour faits de guerre.

Ceux-là ne servaient point dans les ambulances, pourtant on n'a point composé de gros livres sur leur héroïsme.

On ne les a point loués sans réserve et sans mesure d'avoir affronté les mêmes fatigues, bravé les mêmes dangers que plusieurs centaines de milliers de leurs compatriotes.

Dans le camp clérical les choses ne se passent point ainsi. La peau d'un jésuite a, paraît-il, une valeur toute particulière et bien supérieure aux autres.

Derrière ceux qui se sont bravement conduits, viennent des compères aussi intéressés que peu intéressants qui battent la grosse caisse et font de la réclame.

Les tapageurs noirs, les plus habiles, les plus hardis, les plus bruyants de tous les tapageurs

n'ont garde d'omettre une si belle occasion de débiter leur boniment. Il faut bien que ces saintes blessures rapportent quelque chose, que le sang des martyrs se cote en espèces sonnantes et trébuchantes, et qu'après les coups de fusil viennent les coups de tam-tam.

LE PATRIOTISME DES JÉSUITES

Nous avons déjà montré, par de nombreux exemples, que l'esprit de l'enseignement jésuitique est, comme l'ordre des jésuites lui-même, cosmopolite et non français.

Nous avons cité les passages où le P. Terret prend fait et cause pour ces émigrés qui, en 1792, guidaient les Prussiens dans leur marche sur Paris, pour ces insurgés vendéens, qui refusèrent de se battre pour la France, et qui opposèrent à la levée en masse la désertion en masse.

Veut-on d'autres exemples de patriotisme ? Le 15 juin 1815, trois jours avant la bataille de Waterloo, le général de Bourmont, qui commandait un des corps de l'armée française, abandonna ses troupes et passa à l'ennemi. Le succès, dans cette campagne de quatre jours, dépendait de la rapidité des marches et du secret gardé sur les opérations militaires. Le général prussien Blücher, à qui on révéla nos mouvements, prit ses dispositions en conséquence et put se trouver à temps sur le champ de bataille de Waterloo. Le P. Gazeau

nous affirme que ce ne fut point de Bourmont qui communiqua le plan de Napoléon aux généraux alliés. « Il avait *trop d'honneur*, nous dit-on, pour « révéler à l'ennemi le plan de campagne. » Nous savons que de Bourmont a toujours nié ce crime dont on l'accusait ; mais il lui reste sa défection en présence de l'ennemi, sa trahison à la veille d'un jour où le sort de la France allait se décider. Comprend-on qu'un professeur exalte devant ses élèves l'honneur d'un pareil homme ? N'est-ce point la destruction du patriotisme que d'enseigner, comme le font les jésuites, qu'un soldat doit son épée non à sa patrie, mais à la défense de ses passions politiques et religieuses ?

Voici d'autres citations du P. Gazeau, où il explique les causes qui rendirent si promptement impopulaire le gouvernement de Louis XVIII, en 1814 :

« Le rétablissement des anciens régiments de la
 » maison militaire du roi ; la réintégration des of-
 « ficiers de marine, soit avec le grade immédia-
 « tement supérieur à celui qu'ils avaient le jour de
 « leur émigration, soit avec le grade *qu'ils avaient*,
 « *acquis en servant à l'étranger* ; la promesse faite
 « par le gouvernement de compter pour les pen-
 « sions de retraite les campagnes contre la France ;
 « les services célébrés pour Louis XVI, le duc
 « d'Enghien, Moreau, Pichegru et Georges Ca-
 « doudal ; l'observation des dimanches et jours de
 « fêtes rendue obligatoire par une ordonnance ;
 « tels étaient les griefs *légitimes ou non* que les

« mécontents exploitaient avec habileté contre le
« gouvernement. »

(Cahier de Sainte-Geneviève, page 378.)

Ainsi, le P. Gazeau ne sait point s'il était légitime ou non de s'indigner en voyant le gouvernement récompenser ceux qui avaient fait campagne contre la France avec les armées étrangères.

Il ne sait s'il est légitime de faire un grief à Louis XVIII d'avoir solennellement réhabilité Moreau, ce général français qui fut tué dans les rangs ennemis, à la bataille de Dresde ; Pichegru qui, en 1795, proposa aux royalistes de leur vendre sa patrie pour un million ; Georges Cadoudal, enfin, ce prédécesseur des Nobiling et des Passanante, qui tenta d'assassiner Bonaparte, premier consul.

Nous laissons au public le soin d'apprécier comme il convient de telles opinions et de juger si, dans notre France encore blessée et saignante, un gouvernement républicain peut laisser ainsi énervé le patriotisme, propager les haines, élever une partie de la jeunesse comme si nous devions retourner au moyen âge et non regarder devant nous.

LE MAITRE D'ÉCOLE DE FALÉRIE

En 394 avant notre ère, Camille, général romain, vint assiéger la ville de Falérie.

Un maître d'école de cette cité (l'histoire ne dit point s'il était prêtre de Mars, de Saturne ou de Jupiter) s'avisa qu'il obtiendrait sans doute du Romain une fort belle récompense s'il lui livrait tous les enfants de Falérie confiés à ses soins.

Il sortit donc de la ville avec ses élèves, et, sous prétexte de les conduire en promenade, il les mena, avec autant de perfidie que d'habileté, jusqu'au milieu de l'armée romaine.

Camille ne voulut point profiter de la trahison de ce misérable et il résolut de le châtier d'une façon mémorable, propre à inspirer d'utiles réflexions aux pédagogues de l'avenir qui seraient tentés de trahir leur pays.

Il mit une bonne trique entre les mains de chaque élève; puis il leur commanda de relever la sout....., pardon! la toge de leur professeur, de le dépouiller de ses vêtements et de le reconduire à coups de bâton jusqu'à la ville.

Vous pensez si les gamins se firent prier et ré-

péter deux fois cet ordre ! En un clin d'œil, le drôle fut mis nu comme un ver, et les coups de pleuvoir drus et fermes !

Cependant les Falériens venaient de s'apercevoir de la trahison du maître d'école, et toute la ville, comme de juste, était dans la désolation d'un si grand malheur.

Des hommes et des femmes de distinction se portaient, tout égarés, vers les murs et vers les portes, quand arrivent les enfants, ramenant leur maître nu et lié, et le frappant de verges, en même temps qu'ils appellent Camille leur dieu, leur sauveur et leur père.

Les pères de famille de Falérie n'accusèrent point Camille d'attenter à leur liberté parce qu'il traitait ainsi le maître auquel ils avaient confié leurs enfants, mais ils furent si touchés de la grandeur d'âme du général romain qu'ils firent immédiatement leur soumission.

Camille, s'il revenait au monde, trouverait peut être M. Jules Ferry bien indulgent.

UNE RECTIFICATION

Notre impartialité nous fait un devoir de reproduire un document qui nous arrive au dernier moment. C'est une lettre du P. Monfat, directeur général des études dans les collèges maristes, lettre adressée au *Républicain de l'Allier* et reproduite par quelques feuilles cléricales.

Le P. Monfat nous reproche d'avoir affirmé que les maristes ont vingt-deux collèges quand ils en ont seulement six. Le chiffre de vingt-deux, que nous avons pris dans un rapport officiel, confond en effet, croyons-nous, les collèges dirigés par les pères et ceux dirigés par les frères maristes.

De plus habiles que nous, on le voit, s'y sont trompés. Nous sommes d'autant plus excusables que le moniteur officiel des congrégations non autorisées, le *Figaro* lui-même, avoue que, de tous les ordres religieux, celui des maristes est le moins connu. Le rédacteur du journal fondé par le révérend père Villemessant raconte qu'avant d'avoir fait un pèlerinage à la maison des maristes située rue de Vaugirard, il ne savait rien de précis sur l'organisation de ces religieux. On peut donc nous

pardonner notre ignorance, à nous qui n'avons pas reçu mission de narrer fidèlement aux cocottes du boulevard les faits et gestes des révérends pères.

Il n'est pas facile de se reconnaître au milieu de ces congrégations de tout genre aux costumes bigarrés et aux noms bizarres qui se sont multipliées à l'infini dans notre malheureux pays. Basiliens, Cisterciens, Picpuciens, Franciscains, Dominicains, Bénédictins, Bernardins, Augustins, Capucins, Trinitaires, Doctrinaires, Trappistes, Rédemptoristes, Eudistes, Maristes, Pères du Saint Rédempteur, du Sacré-Cœur, Enfants de Marie, Frères de Marie, Frères de Saint-Jean-de-Dieu, Oblats de Marie-Immaculée, de Saint-Hilaire, de Saint-François de Sales, Frères de l'Union du Très-Saint-Sacrement, Prêtres de la Sainte-Face, voilà quelques noms, et j'en passe!

Ceux-ci sont gris, ceux-là sont noirs, d'autres blancs comme les dominicains ou bruns comme les capucins. Les uns ont des souliers, les autres des sandales. Il y en a qui n'ont point de rabat, d'autres qui ont un rabat blanc, tantôt plissé et tantôt non plissé; d'autres enfin, les maristes, se parent d'une bavette bleue.

Donc le P. Monfat est furieux, il écume de rage, au risque de salir sa bavette bleue. Il serait plus adroit, mais peut-être plus difficile, de se contenir un peu et de donner de bonnes raisons.

S'il est faux qu'un père mariste ait jamais donné à ses élèves le sujet de discours immoral que nous avons cité, comment se fait-il que le P. Monfat

nous dise que nous visions spécialement le collège de la Seyne, et non tel autre collège mariste? Nous n'avions pas indiqué la maison où le discours avait été donné. Pourquoi défendre contre nos imputations le seul collège de la Seyne? Nous nous garderons néanmoins de dire que la rectification du P. Monfat est fausse. Nous laissons les gros mots et les injures à ces maîtres qui se vantent de donner à leurs élèves une éducation bien plus distinguée que celle qu'on reçoit au lycée.

L'homme de Dieu affirme qu'il est faux que les élèves des maristes aillent préparer leur baccalauréat au lycée de Toulon, et, deux lignes plus bas, il avoue que, dans le collège mariste de Toulon, les classes s'arrêtent à la troisième, et que les élèves vont ensuite achever leurs études au lycée; c'est justement ce que nous avons dit.

Enfin le P. Monfat constate que les maristes ont bien réellement puni des élèves en les forçant à copier à rebours une page grecque, latine ou française. Cette abrutissante pratique, dont l'idée n'a pu germer que dans des cerveaux conformés eux aussi à rebours, se trouve ainsi officiellement confirmée.

Le P. mariste Monfat, ou plutôt le *tafnoM etsiram erèp*, trouve même que cette ingénieuse punition n'est pas sans utilité.

« Quant aux pensums à mots rétrogrades, dit-il, « il s'est présenté des cas de légèreté exceptionnelle où l'on a dû avoir recours à cette punition « pour fixer l'attention de l'élève. »

Voici la lettre du P. Monfat; nous la reproduisons à rebours pour fixer l'attention du lecteur :

.TAFNOM .A

,seduté sed larénég ruetcerid eL

,noitarédismoc am ed ecnarussa'l ,rueisnom ,zeérgA

.sesueruogir sulp serusem sed à riruocer ed ésnepsid isnia
ares ej ; noitacifitcer etnesérp am ,orémun niahcorp sèrt nu
snad ,tnarésni nè ,layol seté suov euq zerevuorp suoz te ; esirp-
rus été a iof ennob ertov euq rinevnoc à ,rueisnom ,eniep
ed sap zerua'n suov

.mon ec ed elleppa no'uq ec reutitsnoc tnevup en . segèl-
loc xis snag te ,sna tgniv ne sac siort : edutibah enu suon
zehc tios ec euq tuaf ne's li siam ; evèlél' ed noitnetta'l rexif
ruop noitinup ettec à sruocer riova úd a no'l ùo ,ellennoit-
pecke éterégél ed sac nu, sulp ua soif soirt uo xued étnesérd
tse's li ,sedargotér stom à smusnep xua tnauQ

.selocé sec à noissimda ruop ,eriotarapérp noitcurtsni ruel
nosiam ettec snag tmevisulcxe ucer tno ,erret ed eémra'l
snad snag eémara'l ed rem te sreiciffo'd elbarédismoc àjéd
erbmon nu'uq ; elbaronoh noitnem ceva sruesulp tnod,
sreilehcab ed semôlpid xued-etnaugnic étpmoc a nosiam
ettec ,eénna elues enu nè ,euq etuója'j ,enyeS al ed egèlloc
el resiv tuotrus elbmes tnadnopserrroc ertov euqsiuP .ryC-
tniaS ed ellec à te elavan elocé'l à noissimda'd snemaxe
sed seguj sel .MM ed in ,tatE'l ed sétlucaf sed sruesseforp sel
.MM ed noinipo'l sap tse'n elleT .taéruualaccab ed sruocsid
nu'd noitcefnoc al ruop sevélé sel rirûm ed elbapacni ,ercoidém
ud suossed-ua tse tnemengiesne erton euq ecnava tnadnop-
serrroc ertoV

.eértnoc al ed ruesseforp nu rap tiaf sruoc el érucorp tneios
es sli ,neiluJ-tniaS à'uq xua'f tse li ; eihposolihp ed sruoc nu
eriaf ed elbapac ruesseforp nu xue imrap évuort sap tneia'n
setsiram serep sel euq xua'f tse ll

.enyeS al ed tanretni'l ed séyovner été tno iuq xuec neib uo
,emèsiort al à tnetèrra's sessalc sel ùo noluoT ed tanretxe'l ed

xuec ed snu-seuqleuq neib uo ,spret ud trapulp al ,tnos ec, sevèlé son ed soifeuqleuq evuort y no'l iS. taéruallaccab ua rerapérp y's tnenneiv iuq ,stnemessilbaté son ed sevèlé sneicna'd seérbmocne tneios noluoT ed eécyI ud eihposolihp ed te euqirotéhr ed sessalc sel euq xuaf li ;rennod ed selbapacni tnos sli'uq noitcurtsni'l nisiouv eécyI ua rehcrehc rella à sevèlé sruel tnegagne sli'uq et ,tmetsetéd sli lanruoj ertov sèrpa'd ,euq ,étisrevinU'l à sruocer tneia setsiram sel euq xuaf tse II

.tios ec euq eriotsih euqleuq uo ,druobaG éd sicérp el ,tnenuéjéd sli'uq tnadnep ,sevèlé xua esil ertiam nu'uq xuaf tse li ;eriotcefér ua eéugéler tios elle'uq ;essalc ne in eduté ne sap eiduté's en eriotsih'l ,suon zehc, euq xuaf tse II

.zooB revuort rella à htur etrohxe ueiD : tnavuis sruocsid ed tojus el ,tnemenneicna tios ,tnemmecér tios énnod tia sruesseforp son ed nu ,segèlloc son éd nucua snand euq neib issua ,idiM ud tmetrapéd nu snad ,euq xuaf tse II

.raV ud tmetrapéd el snad uarC al à enu snoya ne suon euq reilucitrap ne xuaf tse li ;xis euq snova n'en suon ;noit-acudé'd snosiam xued-tgniv tmemelleutca tnegirid setsiram serèp sel euq xuaf tse II

.snoitagèlla sessuaf éd ussit nu tse'c : remalcér ed rioved nom ed tse li leuqel ertnoc elcitra nu ,setsiram serèP sel ,ertit ec, suos, reinred iam 13 ud orémun el snad ,éilbup a lanruoj
 rtoV

'rueisnoM

FIN

TABLE

	Pages.
Au lecteur.	1
Les généraux des jésuites.	3
Les cahiers d'histoire des jésuites I.	7
— — — II.	12
— — — III.	15
— — — IV.	18
Réponse au <i>Français</i>	22
Une invention diabolique.	27
Le bon Dieu, Satan et les chemins de fer.	29
Quelques niaiseries.	35
Les devoirs d'un roi.	39
Un mensonge.	43
Un mauvais ministre.	45
Un bon ministre.	47
C'est la faute à Voltaire.	50
La pudeur d'un jésuite.	54
Charité chrétienne.	56

La révocation de l'édit de Nantes.	57
Comment on écrit l'histoire à Mongré.	63
Ce bon monsieur Trestaillons.	66
Les pères maristes.	68
Les droits du père de famille.	72
Comment remplacer les jésuites.	78
Les titres des révérends pères	81
La patte de homard et le R. P. de Bengy.	88
L'héroïsme en soutane.	90
Le patriotisme des jésuites.	93
Le maître d'école de Faléries.	96
Une rectification.	98